



# 2009 : une année à l'Assemblée nationale



# SOMMAIRE

	pages
LES 577 DÉPUTÉS EN 2009	4
LES INSTANCES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE	8
CHIFFRES CLÉS 2009	10
RÉFORME DU RÈGLEMENT : le nouveau visage de l'Assemblée	14
LIBERTÉS PUBLIQUES ET JUSTICE : des débats riches, au cœur de la démocratie	18
SOCIAL : donner à chacun sa chance	20
SANTÉ : l'Assemblée sur tous les fronts	22
DROITS DES FEMMES : les députés s'engagent	24
ÉCONOMIE : des réformes d'envergure	26
FACE À LA CRISE : l'Assemblée se mobilise	28
OPTIMISATION DES DÉPENSES PUBLIQUES : lutter contre les gaspillages	30
SERVICES PUBLICS ET GRANDES INFRASTRUCTURES : les grandes manœuvres	32

	pages
SOUTENIR LA FRANCE D'OUTRE-MER	34
DÉVELOPPEMENT DURABLE : une année capitale	36
INTERNET : une action législative déterminante, des débats passionnés	38
SCIENCES ET TECHNOLOGIES : renforcer l'expertise parlementaire	40
INTERNATIONAL : réflexions de fond sur les grands enjeux géostratégiques	42
UNION EUROPÉENNE : un contrôle parlementaire tous azimuts	43
DÉFENSE : mieux préparer l'avenir	46
ACTIVITES INTERNATIONALES : temps forts	48
ÉVÉNEMENTS : l'Assemblée citoyenne	52
ACTIVITÉ ÉDITORIALE : l'histoire parlementaire pour tous	54
LOIS ADOPTÉES EN 2009	56
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES	58

# LES 577 DÉPUTÉS EN 2009

La première fonction des députés, et non des moindres, est de représenter les Français, dans toute leur diversité politique mais également culturelle et sociale.

La Représentation nationale reflète une image moderne de la France.

## Les nouveaux députés 2009



Mme Edwige Antier  
Date de début de mandat : 23 juillet 2009, en remplacement de M. Pierre Lellouche, nommé membre du Gouvernement.



M. Xavier Bertrand  
Date de début de mandat : 20 juin 2007 (élections générales) - Reprise de l'exercice du mandat de député suite à sa cessation de fonction de membre du Gouvernement le 15 février 2009.

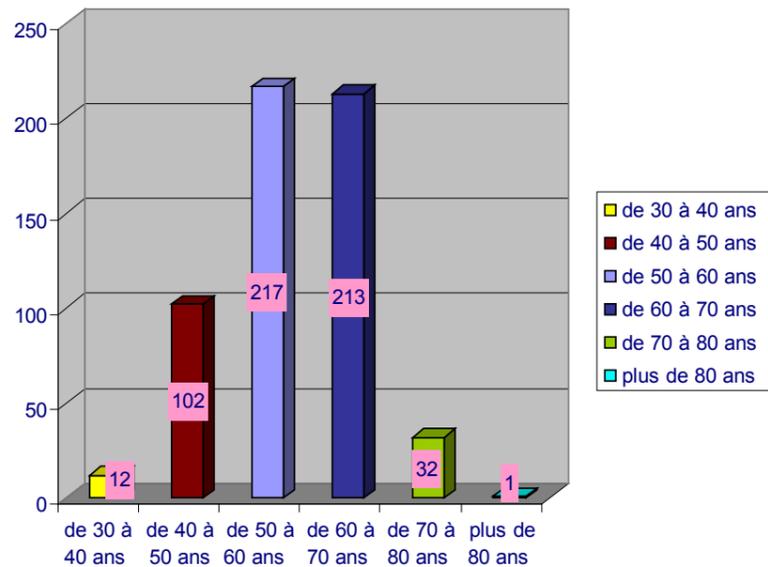


M. Bruno Bourg-Broc  
Date de début de mandat : 23 juillet 2009, en remplacement de M. Benoist Apparu, nommé membre du Gouvernement.

### LES NOUVEAUX DÉPUTÉS DE L'ANNÉE

L'Assemblée nationale a accueilli en 2009 douze nouveaux députés. Ce nombre significatif s'explique principalement par les remaniements du Gouvernement au cours de l'année.

### UNE MOYENNE D'ÂGE DE 57 ANS ET DEMI



L'âge moyen des députés, égal en 2009 à 57 ans et demi, demeure relativement stable depuis un quart de siècle, tandis que la population française se caractérise par son vieillissement.

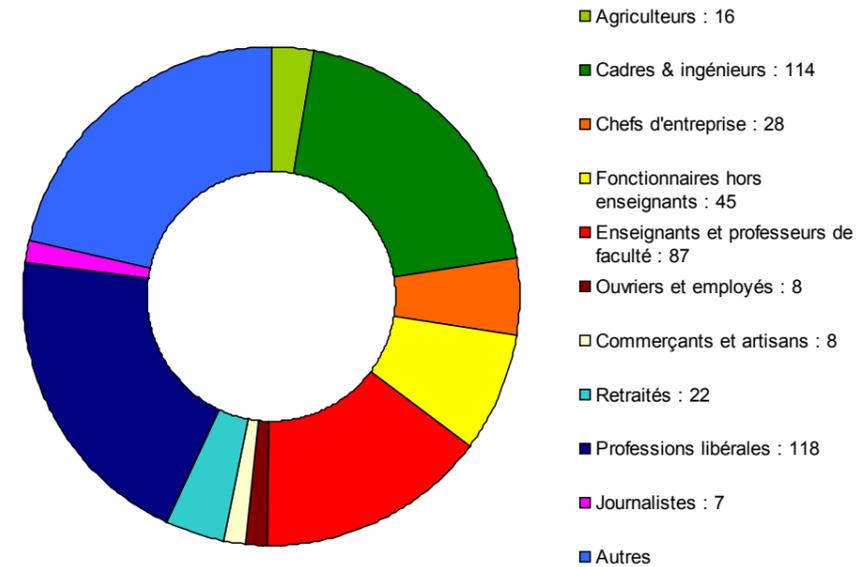
Le député le plus jeune est né en août 1978 tandis que le plus âgé est né en janvier 1929.



Les benjamins de l'Assemblée 2009 : M. Olivier Dussopt, né le 16 août 1978 et Mme Sylvia Pinel, née le 28 septembre 1977

# ORIGINES SOCIOPROFESSIONNELLES DES DÉPUTÉS

Dans la dernière décennie, des changements notables sont intervenus dans les origines socioprofessionnelles des députés ; ainsi, le nombre de cadres et d'ingénieurs est passé de 73 en 1999 à 114 en 2009, soit une hausse de 36% ; celui des professions libérales a également augmenté de 101 à 118 (+17%). En revanche, les nombres d'enseignants et de fonctionnaires hors enseignants ont sensiblement baissé, respectivement de 31,5% et 57,5%. Il en est de même des ouvriers et employés dont le nombre est passé de 37 en 1999 à 8 en 2009.



## Les nouveaux députés 2009



M. David Douillet  
Date de début de mandat : 9 octobre 2009, à la suite d'une élection partielle, en remplacement de M. Jacques Masdeu-Arus, déchu de son mandat.



Mme Marianne Dubois  
Date de début de mandat : 4 novembre 2009, en remplacement de M. Jean-Paul Charié, décédé.

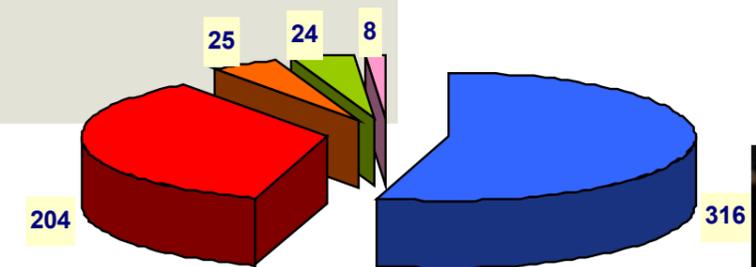


Mme Cécile Dumoulin  
Date de début de mandat : 17 avril 2009, en remplacement de M. Pierre Bédier, député en mission au-delà de six mois.

### LES GROUPES POLITIQUES

Depuis la réforme du Règlement intervenue le 27 mai 2009, un groupe politique peut être constitué à l'Assemblée à partir de quinze membres contre vingt auparavant.

Actuellement, il existe quatre groupes à l'Assemblée : l'Union pour un mouvement populaire (316 membres et apparentés), le groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche (204 membres et apparentés), le groupe Gauche démocrate et républicaine (25 membres) et le groupe du Nouveau Centre (24 membres et apparentés). S'y ajoutent 8 députés non inscrits.



- Union pour un Mouvement Populaire
- Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
- Gauche démocrate et républicaine
- Nouveau Centre
- Députés non inscrits



M. Charles-Ange Ginesy  
Date de début de mandat :  
23 juillet 2009, en remplacement de M. Christian Estrosi, nommé au Gouvernement.



M. Yves Jégo  
Date de début de mandat :  
24 juillet 2009 - Reprise de l'exercice du mandat de député suite à sa cessation de membre du Gouvernement.



M. Guy Lefrand  
Date de début de mandat :  
13 janvier 2009, en remplacement de M. Bruno Le Maire, nommé au Gouvernement.



M. Jean-Frédéric Poisson  
Date de début de mandat :  
28 septembre 2009, à la suite d'une élection partielle, en remplacement de Mme Christine Boutin, députée démissionnaire.



M. André Santini  
Date de début de mandat :  
24 juillet 2009 - Reprise de l'exercice du mandat de député suite à sa cessation de membre du Gouvernement.

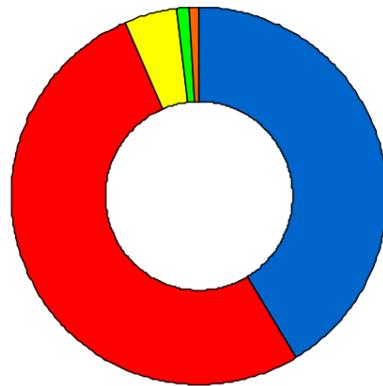


M. Georges Siffredi  
Date de début de mandat :  
5 janvier 2009, en remplacement de M. Patrick Devedjian, nommé au Gouvernement.

## 109 FEMMES SIÈGENT À L'ASSEMBLÉE

En l'espace de dix ans, la France a partiellement comblé son retard sur la représentation des femmes en son sein, passant de 11% de députées en 1999 à près de 19% aujourd'hui. Si ce pourcentage n'est pas trop éloigné de la moyenne des pays de l'Union européenne (22,4%), force est de constater qu'il est encore loin de la moyenne des pays scandinaves où les femmes représentent 42,5% des élus nationaux et du pourcentage de députées au Parlement européen (environ un tiers des eurodéputés sont des femmes).

### 109 femmes siègent à l'Assemblée nationale



- 45 femmes sont membres du groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP)
- 57 femmes sont membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche (SRC)
- 5 femmes sont membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine (GDR)
- 1 femme est membre du groupe du Nouveau Centre (NC)
- 1 femme est membre des Non-Inscrits (NI)

# LES INSTANCES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

## LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



M. Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale, au «perchoir»

Quatrième personnage de l'État, le Président de l'Assemblée nationale dispose de prérogatives constitutionnelles de saisine et de nomination ainsi que de pouvoirs spécifiques qui lui permettent de diriger et d'organiser les travaux des députés. Il est élu par ses collègues députés pour la durée de la législature au scrutin secret à la tribune.

La Constitution impose sa consultation par le Président de la République en cas de dissolution de l'Assemblée nationale ou de mise en œuvre de l'article 16. Il représente l'Assemblée auprès des autres pouvoirs publics. La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a conforté ce rôle au sein des institutions, en étendant son pouvoir de saisine du Conseil constitutionnel aux études

d'impact, en lui permettant de saisir pour avis le Conseil d'État sur les propositions de loi et en lui permettant, conjointement avec le Président du Sénat, de demander la réunion d'une commission mixte paritaire sur une proposition de loi. Dans la conduite des débats, il ouvre la séance, dirige les délibérations, fait observer le Règlement, maintient l'ordre et peut à tout moment suspendre ou lever la séance. Il désigne notamment trois des neuf membres du Conseil constitutionnel, deux membres du Conseil supérieur de la magistrature et trois membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Sur le plan international, il joue un rôle de premier plan, recevant de nombreux chefs d'État et de gouvernement et conduisant les missions du Bureau à l'étranger.

## LES QUESTEURS

Au nombre de trois, les Questeurs sont élus par leurs collègues députés en début de législature. Ils sont soumis au renouvellement au début de chaque session ordinaire. Ils exercent leur mission sous la haute direction du Bureau, dont ils sont membres. Prenant leurs décisions collégalement, ils se réunissent chaque semaine pendant la session parlementaire. Deux Questeurs sont issus des rangs de la majorité, un des rangs de l'opposition : par tradition, la composition du collège des Questeurs reflète celle de l'Assemblée. Les Questeurs sont en charge des services financiers et administratifs. Ils établissent le budget de l'Assemblée. Ils gèrent les crédits du Palais Bourbon et engagent les dépenses. Sous l'autorité du Président de l'Assemblée nationale, ils ont la responsabilité de la gestion du personnel. Ils sont également responsables des moyens mis à la disposition de leurs collègues députés. Au début de chaque législature, ils décident, en concertation avec les présidents de groupe, la répartition des bureaux et salles de réunion affectés aux parlementaires et aux secrétariats des groupes politiques. Ils prennent toutes dispositions visant à faciliter l'exercice de leur mandat par les députés (transport, téléphone, équipement informatique...).



M. Philippe Briand, M. Richard Mallié et Mme Marylise Lebranchu, questeurs

## LE BUREAU ET LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU

Gérer la vie interne et diriger les travaux de l'Assemblée nationale : telle est la mission qu'accomplit, sous l'autorité directe et permanente du Président, le Bureau de l'Assemblée nationale. Il comprend 22 membres désignés de manière à reproduire la configuration politique de l'Assemblée : le Président, 6 vice-présidents, 3 questeurs, 12 secrétaires. C'est au Bureau qu'il revient collégalement de représenter l'Assemblée dans les manifestations extérieures, d'interpréter et d'appliquer le Règlement, d'assurer l'équité de traitement des députés au regard de la communication audiovisuelle. L'organisation des services et le statut du personnel de l'Assemblée sont également fixés par des délibérations du Bureau. Celui-ci s'appuie sur huit délégations pour accomplir ses missions, chacune d'entre elles étant dirigée par le Président ou l'un des vice-présidents de l'Assemblée. Les six vice-présidents de l'Assemblée assistent le Président dans ses missions et peuvent notamment le suppléer pour présider la séance publique. Les vice-présidents sont désignés de manière à ce que la majorité et l'opposition soient équitablement représentées parmi eux.

## LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS



M. Marc Laffineur, vice-président | M. Marc Le Fur, vice-président | M. Maurice Leroy, vice-président | Mme Catherine Vautrin, vice-présidente | M. Tony Dreyfus, vice-président | Mme Danielle Bousquet, vice-présidente



Affaires culturelles Mme Michèle Tabarot | Affaires économiques M. Patrick Ollier | M. Bernard Accoyer, président | Affaires étrangères M. Axel Poniatowski | Affaires sociales M. Pierre Méhaignerie



Groupe UMP  
M. Jean-François Copé



Groupe SRC  
M. Jean-Marc Ayrault



Groupe NC  
M. François Sauvadet



Groupe GDR  
M. Jean-Claude Sandrier

Le Président de l'Assemblée nationale convoque et préside chaque semaine la Conférence des Présidents. Elle réunit les vice-présidents de l'Assemblée nationale, les présidents des commissions permanentes, le rapporteur général de la Commission des finances, le président de la Commission des affaires européennes, les présidents des groupes politiques et le ministre chargé des relations avec le Parlement. C'est en Conférence des Présidents qu'est chaque semaine établi l'ordre du jour de l'Assemblée. Son pouvoir d'initiative en ce domaine a été sensiblement élargi par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, qui a limité à au moins deux semaines sur quatre la période durant laquelle le Gouvernement peut faire valoir ses prérogatives d'inscription des textes et des débats à l'ordre du jour prioritaire. Dans le même sens, la révision a également prévu la possibilité pour la Conférence des Présidents de s'opposer à l'inscription à l'ordre du jour des projets de loi que le Gouvernement n'aurait pas déposés conformément aux règles prévues par la loi. Elle a enfin le pouvoir de s'opposer, conjointement avec son homologue du Sénat, au déclenchement par le Gouvernement de la procédure d'examen accélérée des textes de loi.



Défense  
M. Guy Teissier



Développement durable  
M. Christian Jacob



Lois  
M. Jean-Luc Warsmann



Affaires européennes  
M. Pierre Lequiller



Finances  
M. Gilles Carrez, rapporteur général, et M. Didier Migaud, président

## CHIFFRES CLÉS 2009



### 85 TEXTES ONT ÉTÉ ADOPTÉS DÉFINITIVEMENT AU COURS DE L'ANNÉE 2009

Sur l'ensemble de ces 85 textes, 31 ont pour origine un projet de loi, 10 sont issus d'une proposition de loi, tandis que 44 autorisent la ratification de traités ou de conventions internationales.

Les propositions de loi qui ont été adoptées ont été déposées pour moitié par des députés et pour une autre moitié par des sénateurs.

### L'ASSEMBLÉE A SIÉGÉ 155 JOURS, CE QUI REPRÉSENTE 322 SÉANCES ET UN TOTAL DE 1269 H 50

Cette durée totale des séances a augmenté de près de 26% par rapport à 2008, année durant laquelle l'Assemblée avait siégé pendant 1002 h 40.

Sur ces 1269 h 50 de séance,

- 811 h 35 ont été consacrées au travail législatif,
- 113 h 10 au budget,
- 10 h 20 à des travaux divers,
- 205 h 15 au contrôle, soit une hausse de 53% par rapport à 2008.

Le temps consacré aux activités de contrôle s'est décomposé comme suit :

- 61 h 45 pour les déclarations,
- 112 h 15 pour les questions,
- 31 h 15 pour les résolutions.



Mme Catherine Vautrin, vice-présidente

### 339 RAPPORTS ONT ÉTÉ ADOPTÉS PAR LES COMMISSIONS PERMANENTES



C'est 8,3% de plus qu'en 2008, qui était déjà une année record.

Parmi ces 339 rapports :

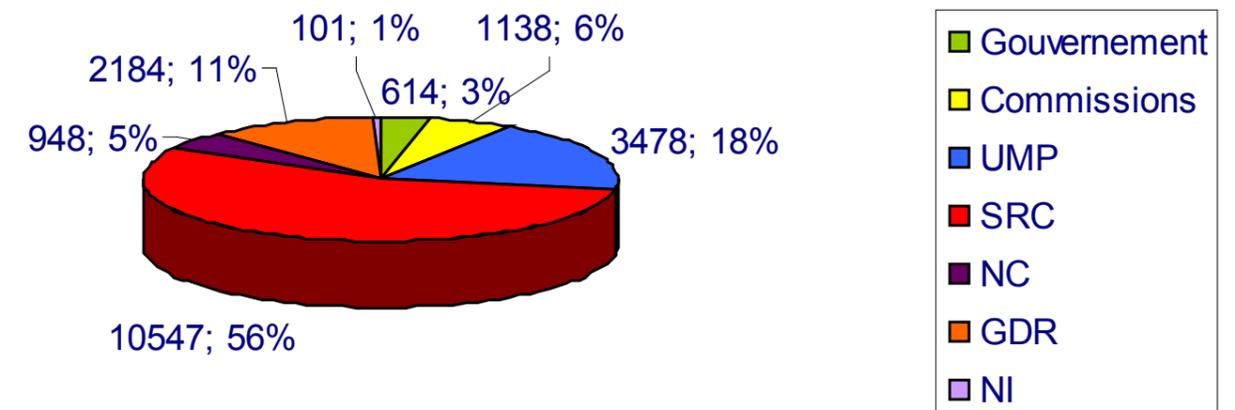
- 170 sont des rapports législatifs (contre 120 en 2008) ;
- 110 sont des rapports budgétaires ;
- et 59 sont des rapports d'information.

A ces rapports, il convient d'ajouter ceux de la commission des affaires européennes ainsi que ceux des délégations, des missions et de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

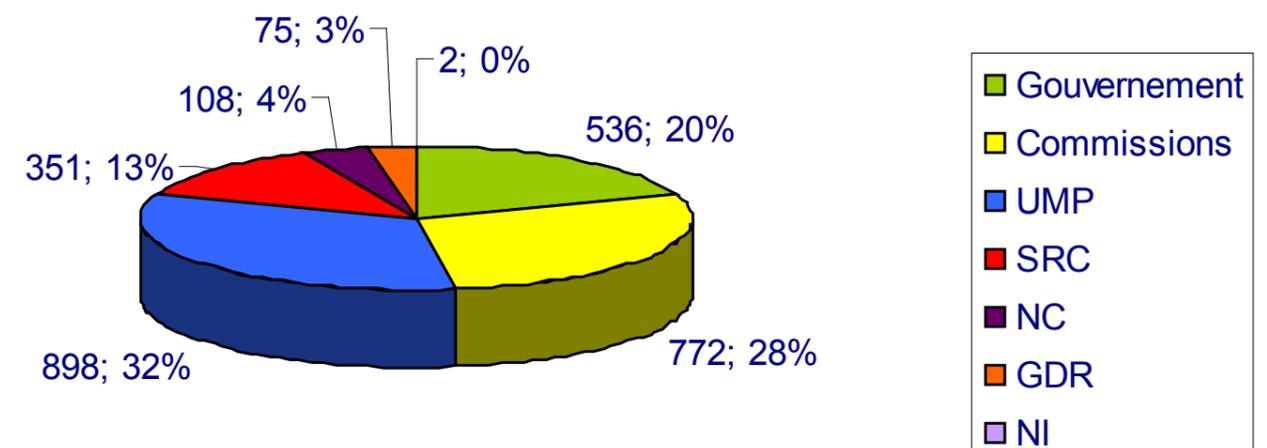


### 19.010 AMENDEMENTS ONT ÉTÉ DÉPOSÉS ET 2.742, SOIT PLUS DE 14%, ONT ÉTÉ ADOPTÉS

#### Répartition des 19 010 amendements déposés



#### Répartition des 2 742 amendements adoptés

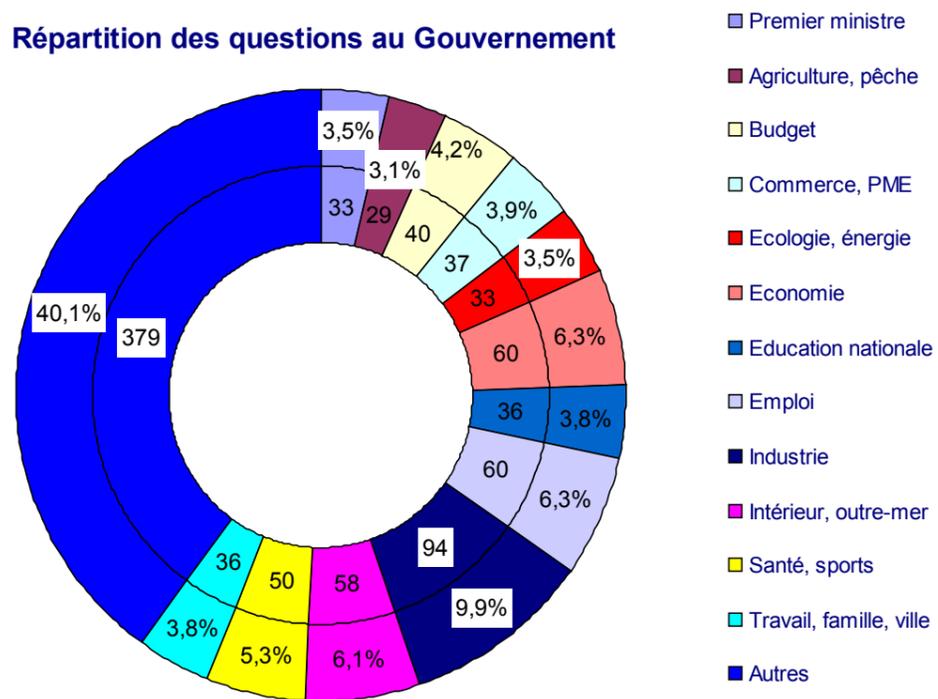


## 28 981 QUESTIONS ÉCRITES ET 1 360 QUESTIONS ORALES ONT ÉTÉ POSÉES AU GOUVERNEMENT

Les 28 981 questions écrites ont fait l'objet de 22 551 réponses.  
Parmi les questions orales, 945 étaient des questions au Gouvernement posées les mardis et mercredis après-midi et 415 des questions orales sans débat.

Près de 60 % des questions posées au Gouvernement s'adressaient à douze ministres en particulier selon la répartition suivante :

**Répartition des questions au Gouvernement**



# RÉFORME DU RÈGLEMENT : le nouveau visage de l'Assemblée

La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a renforcé les pouvoirs du Parlement ; il appartenait dès lors à chaque assemblée de modifier son Règlement pour adapter ses règles de fonctionnement et ses procédures de délibération.



L'Assemblée nationale a procédé à cette réforme le 27 mai 2009 : près de 150 articles de son Règlement ont alors été modifiés, insérés ou abrogés, ce qui est sans précédent.

Les débats ont parfois été vifs, mais il en a résulté de nouvelles méthodes de travail novatrices qui, progressivement, se mettent en place.

## L'initiative parlementaire

Les assemblées partagent désormais avec le Gouvernement le pouvoir de fixer leur ordre du jour. Le législateur peut se prononcer en outre sur des orientations à caractère pluriannuel en matière de finances publiques. La possibilité pour le Gouvernement d'engager sa responsabilité sur le vote d'un texte en faisant usage du fameux article 49-3 a été encadrée. Enfin, les parlementaires peuvent, dorénavant, voter des résolutions pour exprimer leur point de vue.

## L'écriture de la loi

Deux nouvelles commissions permanentes ont été créées, la première pour les questions liées au développement durable et à l'aménagement du territoire et la seconde pour les affaires culturelles et l'éducation. Depuis le 1er septembre 2009, la plupart des projets de loi doivent être accompagnés d'une « étude d'impact » destinée à éclairer les choix faits par le Gouvernement. Dans l'hémicycle, la discussion s'engage sur la base du texte adopté par la commission, et non plus sur celle du texte présenté par le Gouvernement. Enfin, le temps législatif programmé permet de mieux planifier les travaux parlementaires.

## Les droits de l'opposition et des groupes minoritaires

Dotés d'une meilleure représentation dans les instances décisionnelles de l'Assemblée, ces groupes disposent désormais de prérogatives renforcées en matière de contrôle de l'action du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques : commissions d'enquête, suivi de l'application des lois, partage des temps de parole pour poser des questions au Gouvernement ou durant les principaux débats, maîtrise de l'ordre du jour de la séance publique une journée de séance par mois.

## Les activités de contrôle et d'évaluation

Le changement principal résulte de l'existence d'une semaine mensuelle consacrée, dans l'hémicycle, au contrôle et à l'évaluation. Les députés se sont en outre dotés d'un comité spécifiquement chargé de l'évaluation et du contrôle des politiques publiques, présidé par le Président de l'Assemblée.

La procédure des questions a été modernisée. Par ailleurs, l'implication de l'Assemblée dans les activités de l'Union européenne a été renforcée avec la mise en place de la commission des Affaires européennes, qui succède à la délégation pour l'Union européenne.



La commission des Affaires culturelles et de l'éducation



La commission des Affaires européennes



La commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire



Le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques

## Une plus grande maîtrise de l'ordre du jour

Les nouvelles règles constitutionnelles instaurent un quasi-partage de l'ordre du jour entre le Gouvernement et le Parlement. Sous réserve de dispositions particulières prévues, notamment, pour les projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale, les principes qui déterminent la fixation de cet ordre du jour sont désormais les suivants :

- Deux semaines sur quatre sont réservées à l'examen des textes demandés par le Gouvernement.
- Une semaine sur quatre fait l'objet d'un ordre du jour législatif fixé par l'assemblée concernée.
- Une semaine sur quatre est consacrée au contrôle de l'action du Gouvernement et à l'évaluation des politiques publiques.
- Un jour par mois est réservé à un ordre du jour fixé par les groupes d'opposition ou minoritaires.

- Une séance par semaine au moins est réservée aux questions au Gouvernement, y compris durant les sessions extraordinaires.



## Une meilleure représentation dans les instances décisionnelles de l'Assemblée

L'article 39 du Règlement prévoit que, désormais, ne peut être élu à la présidence de la Commission des finances qu'un député appartenant à un groupe d'opposition. À compter de la prochaine législature, il en ira de même pour la présidence de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée (article 16).

Le bureau des commissions législatives – quatre vice-présidents et quatre secrétaires – doit s'efforcer de reproduire la configuration politique de l'Assemblée et d'assurer la représentation de toutes ses composantes (article 39). Une règle identique est prévue pour la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée nationale (article 16), pour les commissions d'enquête (article 143) et pour les missions d'information créées par la Conférence des Présidents sur proposition du Président de l'Assemblée (article 145).



La conférence des présidents



M. Didier Migaud, président de la Commission des finances

Lorsqu'elles sont composées de deux membres, les missions d'information créées par les commissions doivent comprendre un député appartenant à un groupe d'opposition. Une mission composée de plus de deux membres doit s'efforcer de reproduire la configuration politique de l'Assemblée (article 145).

La composition du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques – nouvel organe mis en place en 2009 – doit également reproduire la configuration politique de l'Assemblée (article 146-2).

Enfin, les nominations faites par les commissions – en particulier celles des rapporteurs budgétaires – devront s'efforcer, à compter de la prochaine législature, de reproduire la configuration politique de l'Assemblée (articles 28 et 146 du Règlement).

## Le temps législatif programmé

S'inspirant de règles qui ont figuré dans son Règlement jusqu'en 1969 et de pratiques en cours dans de nombreux parlements étrangers, l'Assemblée nationale a institué une procédure de « temps législatif programmé » qui permet de fixer des délais pour l'examen des textes en séance, afin de permettre une meilleure organisation des débats.

Les modalités pratiques de mise en œuvre du temps législatif programmé sont les suivantes :

- Lorsque la Conférence des Présidents décide de fixer la durée de l'examen de l'ensemble d'un texte, chaque groupe dispose d'un temps global de parole, lequel est proportionnellement plus important pour les groupes de l'opposition.
- Toutes les interventions des députés, à l'exception de celles du président et du rapporteur de la commission et, dans une certaine mesure, des présidents des groupes, sont décomptées du temps ainsi réparti.

Un groupe peut consacrer autant de temps qu'il lui paraît nécessaire, dans la limite impartie, à la discussion générale, à une motion, à un article ou à un amendement. En revanche, dans l'hypothèse où il épuiserait le temps qui lui a été attribué, la parole serait refusée à ses membres.

## Les études d'impact, nouvelle obligation pour l'exécutif

En vertu de l'article 39 de la Constitution et de la loi organique du 15 avril 2009, la plupart des projets de loi déposés par le Gouvernement doivent désormais faire l'objet d'une étude d'impact, qui définit «les objectifs poursuivis», «recense les options possibles en dehors de l'intervention de règles de droit nouvelles» et évalue «les conséquences économiques, financières, sociales et environnementales des

dispositions envisagées».

Ces documents doivent permettre aux parlementaires de disposer de toutes les données nécessaires pour éclairer leurs choix.

Par ailleurs, un avis négatif de la Conférence des Présidents sur le caractère complet des évaluations remises par le Gouvernement peut faire obstacle à l'inscription du projet de loi à l'ordre du jour.



## La modernisation des séances de questions



M. Charles de Courson, député



Mme Christiane Taubira, députée

Les procédures permettant aux députés d'interroger les ministres sur leur politique et sur l'activité de leur administration ont été modernisées.

Cela concerne, au premier chef, les questions au Gouvernement qui, chaque semaine, le mardi et le mercredi, marquent le rythme de travail de l'Assemblée. Le nouvel article 133 du Règlement réserve ainsi une place plus importante aux groupes d'opposition et minoritaires : la première question leur est attribuée de droit et la moitié des questions est posée par des députés d'opposition.

En outre, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2009, le temps de parole des orateurs, députés comme membres du Gouvernement, est limité à deux minutes, au lieu de deux minutes et demie, ce qui donne plus de vivacité aux échanges et permet de poser davantage de questions. Des chronomètres ont été installés dans l'hémicycle afin de faciliter le respect de cette règle.

Des séances de «questions à un ministre» – ou «questions crible» sur des thèmes précis – sont également organisées durant les semaines de contrôle. D'une durée comprise entre 1 h 30 et 2 h, elles associent directement un plus grand nombre de parlementaires aux activités de contrôle et d'évaluation.



## LIBERTÉS PUBLIQUES ET JUSTICE : des débats riches, au cœur de la démocratie

Faire œuvre de justice : tel pourrait être le point commun des grands textes et rapports examinés et adoptés par l'Assemblée nationale en 2009 qui touchent aux prisons, aux centres de rétentions et à l'indemnisation des victimes. Sur ces sujets graves, les débats à l'Assemblée ont été particulièrement dignes et approfondis.

### LOI PÉNITENTIAIRE N° 2009-1436 DU 24 NOVEMBRE 2009 : RÉNOVER LE SERVICE PUBLIC PÉNITENTIAIRE

La loi pénitentiaire a pour objet de doter la France d'une loi fondamentale sur le service public pénitentiaire, cadre juridique dont elle était partiellement dépourvue. En premier lieu, elle améliore les conditions de détention des personnes privées de liberté, notamment par l'application des règles pénitentiaires européennes. Elle définit en particulier les conditions dans lesquelles les droits des détenus peuvent faire l'objet de restrictions et encadre le régime du contrôle des correspondances ainsi que le régime des fouilles. Elle institue également de nouveaux droits en matière de maintien des liens familiaux, de formation, de travail et de santé. Son second volet concerne les procédures d'aménagement des peines. La loi affirme solennellement que l'emprisonnement constitue l'ultime recours en matière délictuelle. Elle élève le seuil des peines aménageables aux peines de deux ans et crée une mesure intermédiaire entre le contrôle judiciaire et la détention provisoire : l'assignation à résidence avec surveillance électronique. Enfin, la loi pénitentiaire réaffirme le principe de l'encellulement individuel, encadre les conditions dans lesquelles il peut y être dérogé et complète ce principe par la règle selon laquelle les cellules collectives doivent être adaptées au nombre des personnes détenues qui y sont hébergées.

► [En savoir plus](#)



M. Jean-Paul Garraud,  
rapporteur du projet de loi  
pénitentiaire

## EXÉCUTION DES DÉCISIONS DE JUSTICE PÉNALE : LA MISSION D'INFORMATION DE LA COMMISSION DES LOIS PROLONGE SES TRAVAUX

### Tome 1 : Lutter contre les pathologies et addictions à l'origine de la récidive

Parce que santé et justice prônent les mêmes valeurs de dignité et de protection de la personne humaine en tant que sujet de droit, la mission d'information sur l'exécution des décisions de justice pénale a décidé de prolonger ses travaux en consacrant un rapport à la prise en charge sanitaire, psychologique et psychiatrique des personnes majeures placées sous main de justice. La réinsertion et la prévention de la récidive sont des enjeux tels pour la liberté et la sécurité de nos concitoyens qu'elles exigent la mise en place rapide d'un partenariat ambitieux et engagé entre santé et justice, afin de lutter plus efficacement contre les pathologies et addictions à l'origine de la récidive.

► [En savoir plus](#)



M. Jean-Luc Warsmann,  
président de la mission,  
co-rapporteur



M. Etienne Blanc,  
co-rapporteur

### Tome 2 : La prise en charge sanitaire et psychique des mineurs placés sous main de justice

La mission a souhaité examiner si l'état de santé des adolescents faisant l'objet d'une procédure pénale est suffisamment pris en compte dans la phase préparatoire à la décision de justice comme dans la phase de son exécution. Après avoir étudié comment améliorer les sources d'information sur l'état de santé des mineurs délinquants, la mission a évalué la coordination entre le secteur éducatif et le réseau des professionnels qui relèvent de la sectorisation psychiatrique infanto-juvénile. A partir de l'étude des établissements expérimentaux, dont le devenir suscite des inquiétudes, le rapporteur présente des préconisations pour mieux articuler la prise en charge éducative et le suivi sanitaire et psychologique.

► [En savoir plus](#)



M. Michel Zumkeller,  
co-rapporteur



### LES CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE ET LES ZONES D'ATTENTE

À la suite des auditions qu'elle a menées et de déplacements sur le terrain, la mission d'information de la commission des Lois a pu dresser un bilan satisfaisant de la situation des centres de rétention et des zones d'attente, qu'il s'agisse des conditions de vie dans ces lieux ou de l'exercice de leurs droits par les étrangers qui y sont retenus. Certes, ce constat doit être nuancé par la persistance de certaines difficultés, qui pourraient être résolues par la mise en œuvre des 20 propositions formulées par le rapport. Néanmoins, centres de rétention et zones d'attente ne méritent pas la réputation de « zones de non-droit inhumaines » qui leur est parfois faite.

► [En savoir plus](#)



M. Thierry Mariani,  
rapporteur de la mission  
d'information

### Loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français

Plus de 40 ans après le début des essais nucléaires français, le Gouvernement a décidé de répondre aux demandes récurrentes des associations et des parlementaires en indemnisant les personnes souffrant de pathologies dues à ces expérimentations.

Elles seront indemnisées dès lors qu'elles ont séjourné dans les zones de retombées du Sahara et de la Polynésie française au moment des essais et au cours des années suivantes. La loi instaure à cet effet un comité qui examine les demandes et remet un avis au ministre, ce dernier étant chargé de prendre la décision finale.

Les débats au Parlement ont considérablement enrichi le texte, affirmant l'existence d'une présomption de causalité, élargissant les zones concernées par l'indemnisation en Polynésie, posant le principe du contradictoire et contraignant le ministre à motiver son éventuel refus d'indemniser.

► [En savoir plus](#)



M. Patrice Calmèjane,  
rapporteur



## SOCIAL : donner à chacun sa chance

En temps de crise, les tensions se répercutent plus fortement sur les plus fragiles : jeunes, chômeurs, mal logés doivent donc faire l'objet d'une attention renforcée afin que les politiques publiques en faveur du droit au logement, de la formation et de l'égalité des chances soient plus adaptées et plus performantes.



### LOI N° 2009-1437 DU 24 NOVEMBRE 2009 RELATIVE À L'ORIENTATION ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE : UNE RÉFORME D'AMPLEUR

Cette loi a pour objet principal d'inscrire dans le code du travail l'accord national conclu par les partenaires sociaux le 7 janvier 2009, avec pour objectif de former annuellement 500 000 salariés peu ou pas qualifiés et 200 000 demandeurs d'emploi de plus qu'aujourd'hui. Elle vise donc à ouvrir un accès plus large et plus égal à la formation professionnelle, notamment par l'instauration d'un fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels qui gèrera environ 900 millions d'euros par an. D'autres dispositions visent à améliorer la gouvernance et la transparence des dispositifs de formation. L'action des députés, notamment des rapporteurs Gérard Cherpion et Jean-Paul Anciaux et de M. Claude Goasguen, a permis de poser les jalons du service public de l'orientation tout au long de la vie, d'introduire dans le texte un volet consacré à l'emploi des jeunes et de renforcer le contrôle de la formation professionnelle, en particulier face aux risques sectaires.



M. Gérard Cherpion,  
rapporteur



M. Jean-Paul Anciaux,  
rapporteur pour avis

► En savoir plus

### FORMATION PROFESSIONNELLE : PERSPECTIVES ET FINANCEMENT

Notre système de formation professionnelle décline. Face à la montée du chômage, il est indispensable que l'ensemble du dispositif soit mobilisé au service du maintien et de la réinsertion dans l'emploi. Un rapport de la commission des Finances tente de prendre la mesure de la réforme de la formation professionnelle initiée par l'accord national interprofessionnel du 7 janvier 2009. Il présente les éléments d'un débat de fond sur la loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie.

► En savoir plus



M. Gaëtan Gorce,  
rapporteur

### UNE NOUVELLE AMBITION POUR LES LYCÉES



M. Benoist Apparau,  
rapporteur

Le rapport de la commission des Affaires sociales propose que le lycée général et technologique ne soit plus considéré comme une « fin en soi » mais prépare ses élèves à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur. Le lycée doit donc être refondé en mettant en place une vraie seconde de détermination et en organisant le cycle terminal de façon à permettre une spécialisation progressive des cursus. Par ailleurs, le rapporteur propose de limiter le temps de travail des lycéens à 35 heures par semaine et de redéfinir les missions des enseignants pour accorder plus de place à l'accompagnement individualisé des élèves. Enfin, il suggère des pistes de réformes qui assurent une plus grande cohérence entre les filières du lycée et celles de l'enseignement supérieur.

► En savoir plus

### TEMPS FORT : Audition de M. Yazid Sabeg, commissaire à la diversité et à l'égalité des chances, le 21 janvier 2009



M. Patrick Ollier, président  
de la commission des  
Affaires économiques

Cette audition a été organisée par la commission des Affaires sociales et la commission des Affaires économiques à la suite de la nomination de M. Yazid Sabeg comme commissaire à la diversité et à l'égalité des chances, afin qu'il expose son programme d'action. Le débat, animé notamment par les interventions des présidents des deux commissions, de Mmes Pascale Crozon, Monique Iborra, Françoise de Panafieu, Christiane Taubira et Catherine Vautrin, ainsi que de MM. Gérard Cherpion, Daniel Goldberg et Michel Ménard, a permis d'examiner les différentes mesures envisagées pour assurer une meilleure égalité des chances dans les domaines de la formation, de l'accès à l'emploi et du logement. La commission des Affaires culturelles a ensuite constitué une mission d'information sur les écoles de la deuxième chance et l'accès à l'emploi afin d'apporter un contrepoint parlementaire aux travaux de M. Yazid Sabeg.



M. Pierre Méhaignerie,  
président de la commission  
des Affaires sociales

► En savoir plus

### LES ÉCOLES DE LA DEUXIÈME CHANCE ET L'ACCÈS DES JEUNES À L'EMPLOI



M. Jacques Gersperrin,  
rapporteur

Partant du constat que, malgré une mobilisation indéniable, l'insertion des jeunes dans l'emploi demeure médiocre, en particulier pour ceux issus de la diversité, la mission d'information de la commission des Affaires sociales estime nécessaire de développer les outils de connaissance de la diversité et des discriminations. Elle propose de renforcer les moyens de lutte contre ce phénomène et de mieux coordonner les divers dispositifs de formation des jeunes, en veillant à assurer une véritable continuité de leur prise en charge. Enfin, le rapport souligne l'importance des contacts des jeunes avec le monde du travail et considère que le système scolaire et universitaire devait être plus ouvert à toutes les diversités.

► En savoir plus

### Loi n° 2009-323 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009

C'est dans un contexte conjoncturel de crise financière et économique (en particulier dans les secteurs du bâtiment, du crédit, et de l'immobilier) qu'a été examiné le projet de loi.

La loi réforme la gouvernance du « 1 % logement », met en place le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés et les conventions d'utilité sociale, permettant aux bailleurs sociaux d'expérimenter un système de loyer progressif, favorise la mobilité dans le parc HLM, améliore le droit au logement opposable et renforce les moyens de lutter contre l'habitat indigne.

L'Assemblée nationale a apporté une contribution majeure à l'élaboration du texte, en réformant le système d'agrément des associations oeuvrant pour le logement des personnes défavorisées et le conventionnement « ANAH », en permettant une modulation du surloyer, en renforçant la concertation avec les partenaires sociaux du « 1 % logement », en simplifiant le dispositif du Pass foncier, en améliorant la coordination entre plan local d'urbanisme et programme local de l'habitat, et en mettant en place un système efficace d'obligation d'hébergement à la charge des communes.

Le rapporteur s'est attaché à associer aussi bien l'opposition, menée par M. Jean-Yves Le Bouillonnet, que la majorité, à ses auditions, menées dans le cadre de la sous-commission « urbanisme, logement, politique de la ville ».

► En savoir plus



M. Michel Piron,  
rapporteur



## SANTÉ : l'Assemblée sur tous les fronts

Grippe H1N1, pesticides, organisation des hôpitaux, alcoolisme des jeunes, urgences médicales... Les sujets d'inquiétude ne manquent pas et les députés ne se dérobent pas, à la recherche de solutions ou d'informations, lorsqu'il s'agit, par exemple, d'évaluer les risques sanitaires potentiels des téléphones portables.

### LOI N° 2009-879 DU 21 JUILLET 2009 PORTANT RÉFORME DE L'HÔPITAL ET RELATIVE AUX PATIENTS, À LA SANTÉ ET AUX TERRITOIRES

La loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, plus connue sous le nom de « loi HPST », a fait l'objet d'un examen particulièrement attentif, tant en commission (20 heures de séances) qu'en séance publique (104 heures de débats). La loi promulguée compte 135 articles, alors que le projet initial n'en comptait que 33.

Visant la modernisation des établissements de santé, la loi clarifie d'abord la gouvernance des hôpitaux publics, en renforçant le rôle de leur directeur. Elle vise ensuite à garantir l'accès de tous à des soins de qualité, notamment en renforçant l'organisation de l'offre de soins de premier recours. L'Assemblée, sous l'impulsion du rapporteur, M. Jean-Marie Rolland, s'est attachée à améliorer la prévention et la répression des refus de soins discriminatoires et à lutter contre la désertification médicale du territoire. La loi comporte plusieurs dispositions de prévention, telles que l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs. Enfin, elle crée les agences régionales de santé, dont elle entend faire la clé de voûte de la politique de santé. A l'initiative du rapporteur, leur coordination nationale a été renforcée et leur gouvernance a été rééquilibrée au profit de leur conseil de surveillance et des organes de démocratie sanitaire.

► En savoir plus



M. Jean-Marie Rolland, rapporteur



### TEMPS FORT : LES DÉPUTÉS ET LA PANDÉMIE GRIPPALE

La commission des affaires sociales a décidé de s'informer régulièrement de l'évolution de la pandémie grippale et de la mise en



œuvre du dispositif de lutte contre celle-ci. Pour ce faire, elle a auditionné Mme Bachelot à trois reprises (les 16 septembre, 17 novembre et 15 décembre), ainsi que M. Hortefeux, ministre de l'Intérieur et président de la cellule interministérielle, le 6 octobre. Au cours de ses auditions, la ministre de la santé a expliqué la procédure d'autorisation des vaccins et justifié le dispositif de vaccination adopté, fondé sur l'invitation échelonnée des personnes selon un ordre de priorité et la mise en place de près de 1 000 centres de vaccination.

► En savoir plus

### LES EFFETS DES PESTICIDES SUR LA SANTÉ HUMAINE



M. Claude Gagnol, rapporteur pour l'Assemblée nationale

Ce rapport, demandé à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) par la commission des Affaires économiques, de l'environnement et du territoire de l'Assemblée nationale, a vocation à réaliser une «balance bénéfices-

risques» de l'usage des pesticides, en établissant le relevé le plus exhaustif possible des connaissances scientifiques dans ce domaine et en confrontant, autant que faire se peut, la réalité de l'acquis scientifique avec les préoccupations très diverses du monde socio-économique.

L'usage croissant des pesticides depuis quarante ans a permis une augmentation des ressources alimentaires en améliorant les rendements agricoles. Mais, à ces bénéfices notoires, sont de plus en plus opposés les risques des pesticides, qui inquiètent l'opinion publique. Les rapporteurs entendent distinguer les risques démontrés et les risques supposés. Le rapport a également pour but de recenser et d'évaluer avec objectivité toutes les pistes permettant de réduire l'utilisation des pesticides.

► En savoir plus

### INDEMNISATION DES VICTIMES D'INFECTIONS NOSOCOMIALES ET ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

La mission d'information commune à la commission des Affaires sociales et à la commission des Lois a analysé la mise en œuvre des dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé et de la loi n° 2002-1577 du 30 décembre 2002 relative à la responsabilité civile médicale en matière d'accès au dossier médical et d'indemnisation des infections nosocomiales. Le rapport formule quatorze propositions destinées à améliorer la mise en œuvre de ces deux droits fondamentaux du patient que sont le droit à l'information sur son état de santé et le droit à l'indemnisation en cas d'événement dommageable.

► En savoir plus



### TÉLÉPHONIE MOBILE : QUELLES CONSÉQUENCES POUR LA SANTÉ ?

Alors que, en moins d'une décennie, la moitié de l'humanité s'est équipée d'un téléphone portable (en France c'est le cas de 91 % des ménages), des inquiétudes persistent quant aux effets sanitaires des antennes relais, sans lesquelles ne pourrait pourtant pas fonctionner le téléphone mobile. C'est pourquoi l'OPECST a poursuivi en 2009 ses réflexions, engagées dès 2002 par le rapport Lorrain-Raoul, sur l'incidence éventuelle sur la santé de la téléphonie mobile.

Après un rappel des principales données physiques et biologiques, le rapport s'attache à exposer l'état contrasté des connaissances scientifiques. Le rapporteur, le député Alain Gest, examine ensuite les

controverses publiques sur les résultats des études et expertises scientifiques qui portent, tout à la fois, sur la validité des valeurs limites d'exposition et sur la perception et la gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne les diverses interprétations auxquelles donne lieu le principe de précaution. Plusieurs recommandations sont formulées afin de poursuivre l'effort de recherche et d'innovation et de parvenir à une gouvernance efficace.

► En savoir plus



M. Alain Gest, rapporteur

## DROITS DES FEMMES : les députés s'engagent

Sous l'impulsion de la Délégation aux droits des femmes, l'Assemblée, pleinement consciente de la nécessité de renforcer l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, s'est attachée à approfondir sa connaissance de la situation des femmes dans notre pays, et tout particulièrement des femmes en souffrance, et à moderniser la législation afin de rendre plus effective l'égalité des sexes dans les organes de direction des grandes entreprises.

### VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : UNE MISSION SPÉCIALE POUR DES PROPOSITIONS DÉTERMINÉES

La mission d'évaluation des politiques de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes a étudié ces violences sous toutes leurs formes : violences au sein du couple, au travail et dans l'espace public, mais aussi mariages forcés et mutilations sexuelles. La mission a proposé que les règles existantes soient complétées par une charte de la dignité de la personne humaine de valeur constitutionnelle et intégrées dans un dispositif-cadre, complet et cohérent, regroupant les politiques publiques qui participent à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes. Ce dispositif devrait comprendre la mise en place d'une ordonnance judiciaire de protection des victimes ainsi que la création, dans le code pénal, d'un délit de violences psychologiques au sein du couple.

► En savoir plus



M. Guy Geoffroy et Mme Danielle Bousquet, respectivement rapporteur et présidente de la commission spéciale



Mme Marie-Jo Zimmermann, présidente de la Délégation et rapporteure



M. Jean-François Copé, premier signataire de la proposition de loi

### ACCÈS DES FEMMES AUX RESPONSABILITÉS : L'ASSEMBLÉE FAIT BOUGER LES LIGNES

● A la suite de la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008, et au vu du constat insatisfaisant de l'application des lois relatives à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, la Délégation aux droits des femmes a souhaité dresser le bilan de l'accès des femmes aux responsabilités dans l'entreprise.

Le rapport de la Délégation étudie les moyens de favoriser leur accès aux postes d'encadrement et aux instances de gouvernance des entreprises (conseils d'administration et de surveillance), notamment par la fixation d'un quota de femmes en leur sein, ainsi qu'aux instances de représentation du personnel.

► En savoir plus

● La proposition de loi adoptée par la commission des lois à la suite du rapport de la Délégation aux droits des femmes défend une vision large de l'enjeu de revalorisation de la place des femmes dans les instances gestionnaires et décisionnelles en France. Le texte fixe comme objectif un minimum de 40 % d'administrateurs ou de membres du conseil de surveillance du même sexe au sein des instances de direction des sociétés cotées ou publiques, ainsi que dans celles des établissements publics de l'État. Cette proportion devra être effectivement atteinte six ans après la promulgation de la loi, avec un objectif intermédiaire de 20 % au bout de trois ans. Plusieurs dispositions sont prévues pour garantir l'effectivité de la mixité.

Ce texte a été adopté en première lecture par l'Assemblée le 20 janvier 2010.

► En savoir plus

### FEMMES EN PRISON : UNE RÉALITÉ MÉCONNUE



Les femmes constituant une population très minoritaire en prison, le fait d'être incarcérées dans des établissements généralement conçus pour les hommes est en soi une source de difficultés. Les détenues sont bien plus souvent que les hommes stigmatisées et très isolées. Leurs besoins spécifiques en termes de santé, d'accès aux activités et de préservation des liens familiaux doivent donc être mieux pris en compte ainsi que la situation des enfants en bas âge hébergés avec leur mère. C'est l'objet de ce rapport de la Délégation aux droits des femmes.

► En savoir plus



M. Guénaël Huet, rapporteur

### LES RETRAITES DES MÈRES DE FAMILLE EN QUESTION

Les femmes, en raison de carrières professionnelles incomplètes et de l'exercice fréquent de leur activité à temps partiel, constituent des droits propres à la retraite bien inférieurs à ceux des hommes. Il en résulte de forts écarts de pension, qui ne sont qu'en partie compensés par les droits familiaux et conjugaux existants. A la suite de décisions de justice, les majorations de durée d'assurance bénéficiant aux mères de familles devraient être étendues aux hommes. Les modalités et les conséquences de cette réforme sur les pensions servies aux femmes ont donc été examinées par la délégation aux droits des femmes.

► En savoir plus



Une réunion de la délégation aux droits des femmes



## ÉCONOMIE : des réformes d'envergure

En matière économique, le travail des députés a été particulièrement exemplaire en 2009. Sur des sujets aussi difficiles que la suppression de la taxe professionnelle ou le financement des PME, les lois adoptées ont été préparées en amont par un travail parlementaire approfondi. La réforme des règles régissant le principe du repos dominical a, quant à elle, fait l'objet d'une proposition de loi, longuement débattue.



### SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE : LES DÉPUTÉS CONTRIBUENT ACTIVEMENT À LA RÉFORME

#### Avant la réforme : un rapport de la commission des Finances pour un impôt économique local juste et moderne

Comment alléger l'impôt local des entreprises sans augmenter celui des ménages ou le poids de la dette publique ? Comment taxer l'activité économique de façon plus juste, tout en conservant le lien entre les entreprises et chaque territoire ? Comment corriger le préjudice concurrentiel causé à l'industrie par trente années d'impôt foncier et de taxe professionnelle ? Comment financer chaque échelon de collectivités territoriales par des recettes fiscales dynamiques mais sûres, autonomes, responsabilisantes ? Le rapport décrit le processus qui a permis à la mission de bâtir un scénario complet de réforme apportant une réponse à toutes ces questions, et expose l'ensemble des propositions qui en constituent l'architecture. Préparant le projet de loi de finances pour 2010, qui reprend l'essentiel de ces propositions, il doit permettre au Parlement de mieux saisir les enjeux d'une réforme qui affecte plus de 80 milliards d'euros de prélèvements obligatoires.

► En savoir plus



M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur



M. Marc Laffineur, rapporteur



#### La réforme dans la loi de finances pour 2010

Attendue depuis plus de 25 ans, la réforme de la taxe professionnelle vise à faire de cette taxe un impôt moderne. En remplaçant l'actuelle taxe par une cotisation foncière et une cotisation sur la valeur ajoutée, elle supprime l'imposition des biens et équipements productifs des entreprises. La réforme se traduira par un allègement de la fiscalité des entreprises d'environ 11 milliards d'euros en 2010 et de 4 milliards d'euros en « régime de croisière ». La perte de ressources des collectivités territoriales sera strictement compensée par :

- un transfert d'impôts aujourd'hui perçus par l'État (frais d'assiette et de recouvrement des impôts locaux, taxe spéciale sur les conventions d'assurances, taxe sur les surfaces commerciales et une part des droits de mutation) ;
- une augmentation des dotations budgétaires et la mise en place de fonds de compensation et de péréquation.

Selon les estimations, cette réforme devrait générer un gain de 0,7 point de PIB à l'horizon de 10 ans, soit 14 milliards d'euros, et la création de 85 000 emplois supplémentaires.

► En savoir plus

### La loi n° 2009-1255 du 15 octobre 2009 tendant à favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises et à améliorer le fonctionnement des marchés financiers

En complément du dispositif de soutien au secteur bancaire et du plan d'urgence destiné aux PME, initiés par le Gouvernement, cette proposition de loi déposée par Mme Chantal Brunel tend principalement à :

- assurer une meilleure transparence des relations contractuelles entre l'entreprise et ses partenaires financiers (encadrement du délai de rétractation en matière de crédit bancaire, motivation du refus de garantie par l'assurance crédit, etc) ;
- instituer un suivi régulier des différents instruments de financement des PME (crédits bancaires, assurance crédit, assurance vie) ;

- faciliter un certain nombre de procédures pour les PME (dispense d'établir un rapport de gestion pour certaines petites entreprises, assouplissement de la procédure de transfert des grosses PME d'Euronext vers Alternext).

Elle a été complétée par le Sénat par des dispositions tendant à :

- améliorer le fonctionnement des marchés financiers par la ratification de trois ordonnances ;
- étendre à l'outre-mer le régime de l'auto-entrepreneur ;
- augmenter la participation de la France aux ressources du FMI.



Mme Chantal Brunel, rapporteure

► En savoir plus

### TRAVAIL LE DIMANCHE : la loi n° 2009-974 du 10 août 2009 réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations à ce principe dans les communes et zones touristiques et thermales ainsi que dans certaines grandes agglomérations pour les salariés volontaires

Cette loi, issue d'une proposition de M. Richard Mallié, a pour objectif, tout en réaffirmant le principe du repos dominical hebdomadaire, d'élargir le champ des dérogations à ce principe dans les communes et zones touristiques ; elle permet, dans un souci de clarification, d'une part de répondre à la situation particulière prévalant dans certaines grandes agglomérations en tenant compte de l'existence de centres commerciaux et, d'autre part, de prolonger d'une heure l'ouverture le dimanche matin des commerces de détail alimentaire. Le débat à l'Assemblée nationale a été l'occasion de très nombreux échanges. Il a contribué à préciser la portée du dispositif, et notamment le régime juridique applicable aux salariés travaillant le dimanche, en réaffirmant le principe du volontariat et l'exigence de contreparties dans les nouveaux périmètres, et en prévoyant l'ouverture de négociations sociales dans les autres zones.

► En savoir plus



M. Richard Mallié, rapporteur et M. Pierre Méhaignerie, président



M. Jean Mallot, membre de la commission des affaires sociales



Mme Martine Billard, membre de la commission des affaires sociales

### LE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Les PME françaises continuent de rencontrer des difficultés de financement, tant pour leur démarrage que pour leur expansion. Une mission composée d'un représentant de chaque groupe parlementaire a donc cherché à identifier les raisons de ces difficultés : lacunes du financement bancaire, comportement des investisseurs institutionnels, caractère incitatif ou non des mesures destinées aux acteurs du capital investissement, environnement dans lequel évoluent les PME. Tout en prenant acte des efforts conséquents déjà accomplis, la mission avance 42 propositions destinées à renforcer le financement des PME aux différents stades de leur développement, et donc à améliorer leur croissance et leur viabilité.

► En savoir plus



M. Nicolas Forissier, rapporteur



## FACE À LA CRISE : l'Assemblée se mobilise

Face à la crise, l'Assemblée nationale a montré, plus que jamais, ses capacités de réaction et d'action, n'écartant aucun des sujets difficiles, tels que la relance, la lutte contre les paradis fiscaux ou la rémunération des dirigeants.



### PLAN DE RELANCE : LES DISPOSITIONS DE LA PREMIÈRE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 DU 4 FÉVRIER 2009

Le plan de relance voté dans la première loi de finances rectificative pour 2009 a injecté 26 milliards d'euros dans l'économie nationale, soit environ 1,3 % du PIB.

Ce plan met particulièrement l'accent sur l'investissement. Deux priorités ont été privilégiées :

- le soutien à la trésorerie des entreprises (11,4 milliards d'euros), notamment par une anticipation du versement de leurs créances fiscales ;
- le renforcement de l'investissement productif, par une accélération des investissements publics pour 10,6 milliards d'euros.

Il comporte également un volet de soutien à la demande. Pour conforter la consommation, il comprend 2 milliards d'euros en faveur de l'emploi et de la solidarité, à travers :

- la création d'une prime à l'embauche pour les entreprises de moins de 10 salariés ;
- une dotation de 500 millions d'euros pour les politiques actives de l'emploi ;
- la création d'une prime de solidarité active sous la forme d'une avance de 200 euros versée auprès des 4 millions de futurs bénéficiaires du revenu de solidarité active.

D'autre part, 1,2 milliard d'euros ont été ouverts pour la construction de logements sociaux et le doublement du prêt à taux zéro.



Mme Arlette Grosskost,  
rapporteure spéciale

► En savoir plus

### RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES ET DES OPÉRATEURS DE MARCHÉ

Premier volet d'un travail embrassant l'ensemble des aspects de l'économie qui nécessitent une meilleure régulation, ce rapport d'information de la commission des Lois dresse un constat sans appel sur les dérives des rémunérations des dirigeants d'entreprises et des traders des banques. Doutant de l'efficacité de l'autorégulation, il formule seize propositions d'action aux niveaux international et national, législatif et réglementaire, pour parvenir à la solution durable d'un problème qui affecte plus que jamais les rapports entre salariés et équipes managériales.

► En savoir plus



M. Philippe Houillon  
rapporteur

## LUTTER CONTRE LES PARADIS FISCAUX ...

En quelques mois, la communauté internationale a pris la mesure de l'importance de la lutte contre les paradis fiscaux. En novembre 2008, vouloir traduire concrètement les annonces du G20 paraissait encore relever d'une certaine naïveté. Si les avancées déjà réalisées permettent d'espérer la disparition des zones d'ombre, il convient néanmoins de rester prudent, car elles n'ont pas attaqué le cœur du système, c'est-à-dire le secret. Au terme de ses travaux, la mission d'information de la commission des Finances a acquis la conviction que la France doit, maintenant que le contexte international s'y prête et en concertation avec ses partenaires, plaider en faveur d'un renforcement de la régulation financière et bancaire et des moyens de contrôle.

► En savoir plus



M. Jean-Pierre Brard,  
co-rapporteur

M. Henri Emmanuelli,  
co-rapporteur



M. Jean-François Mancel,  
co-rapporteur

M. Nicolas Perruchot,  
co-rapporteur

### ... UN RÔLE CAPITAL POUR L'UNION EUROPÉENNE

Les paradis fiscaux ont contribué à l'extension de la crise financière. L'extrême opacité de ces territoires, qui encouragent l'évasion fiscale, la dérégulation financière et le blanchiment d'argent, exige qu'ils soient désormais clairement désignés et sanctionnés s'ils ne se conforment pas aux normes de transparence et de coopération internationalement reconnues. Le G20 de Pittsburgh constitue pour cela une « fenêtre de tir » unique et décisive. Selon ce rapport de la commission des Affaires européennes, l'Union européenne a un rôle capital à y jouer, d'autant plus important que ses États membres ont préalablement harmonisé leurs points de vue.



M. Daniel Garrigue,  
co-rapporteur



Mme Elisabeth Guigou,  
co-rapporteuse

► En savoir plus

### Les dispositions de la loi de finances rectificative pour 2009 du 30 décembre 2009

Les mesures relatives aux paradis fiscaux votées dans le troisième projet de loi de finances rectificative pour 2009 placent la France à la tête de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales et contribueront à renforcer les positions qu'elle défend en la matière sur la scène internationale. Elles reprennent les propositions de la mission d'information de la commission des Finances.

Ces mesures s'organisent autour de quatre volets :

- la constitution d'une liste française des États non coopératifs ;
- un accroissement de la taxation des flux entre la France et les États non coopératifs ;
- l'obligation assignée aux entreprises de documenter précisément leurs prix de transfert ;
- l'instauration d'une procédure d'enquête judiciaire fiscale, destinée à doter la France de moyens d'investigation à la hauteur de la complexité de la fraude fiscale à travers des États non coopératifs. L'habilitation d'agents des services fiscaux disposant de la qualité d'officiers de police judiciaire et agissant sous l'autorité d'un magistrat donnera une plus grande efficacité aux enquêtes conduites en matière fiscale.



M. Gilles Carrez, rapporteur général, et  
M. Didier Migaud, président

► En savoir plus

## OPTIMISATION DES DÉPENSES PUBLIQUES : lutter contre les gaspillages

Fidèle à son action passée, la Représentation nationale a poursuivi, en 2009, son inlassable travail de recherche d'une meilleure efficacité de la dépense publique. Ses actions ont été davantage ciblées sur certains programmes ou ministères, gagnant ainsi en précision et sélectivité.

### LA PERFORMANCE DANS LE BUDGET DE L'ÉTAT



La commission des Finances a voulu dresser collectivement un premier bilan. Les rapporteurs spéciaux ont donc rencontré les responsables de programmes pour débattre de deux questions : la performance a-t-elle été au rendez-vous et sinon, pourquoi ? Comment améliorer les informations dont dispose le Parlement pour en juger ? Le rapport expose leurs conclusions, précédées de la synthèse réalisée par les membres de la mission d'information sur la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), représentant tous les groupes politiques. Les rapporteurs spéciaux attendent une stabilisation de la carte des objectifs et des indicateurs et ils souhaitent que les documents budgétaires soient enrichis de commentaires remettant les chiffres en perspective. Enfin, ils appellent au renforcement de l'articulation entre performance et processus budgétaire.

► En savoir plus



Une réunion de la commission des Finances

### FINANCES PUBLIQUES : LA FRANCE AU PIED DU MUR

Le 1<sup>er</sup> juillet 2009, le Président de l'Assemblée nationale, M. Bernard Accoyer, a souhaité que chaque commission permanente contribue à la réflexion sur « l'optimisation de la dépense publique et la traque des dépenses inutiles ou des organismes dont l'utilité ne se justifie plus ». Pour répondre à cette invitation, la commission des Lois a créé une mission d'information sur l'optimisation des dépenses publiques, chargée d'établir un diagnostic partagé sur l'état des finances publiques et de présenter des mesures susceptibles d'être mises en application dans les meilleurs délais. Elle s'est inscrite ainsi dans le droit fil de son action

concernant les ministères régaliens qui relèvent de sa compétence mais aussi de ses travaux de 2005 sur la dette sociale. Après avoir établi le constat unanime selon lequel la France est aujourd'hui au pied du mur en matière de finances publiques, en raison notamment de l'ampleur de la dette, la mission avance 52 propositions pour réduire cette dette, limiter les déficits et revenir à l'équilibre budgétaire avec comme mot d'ordre : les administrations se doivent d'être exemplaires. Elle invite enfin l'ensemble des forces politiques et sociales à la tenue d'un sommet national de la dette en 2010.

► En savoir plus



M. Jean-Luc Warsmann, rapporteur



M. Gilles d'Ettore, rapporteur

### RATIONALISER L'ACTION PUBLIQUE : LE CAS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA POLITIQUE DU PATRIMOINE

Pour répondre au souhait du Président Bernard Accoyer de rassembler, auprès des différentes commissions, des propositions de rationalisation de l'action publique, la commission des Affaires culturelles a créé une mission chargée d'étudier la réforme des directions du ministère de la culture et de la communication, la réduction du nombre de ses organismes consultatifs, le regroupement de ses opérateurs et l'intégration des services départementaux de l'architecture et du patrimoine au sein des directions régionales de l'action culturelle. Le rapport met l'accent sur la nécessité de mieux valoriser le patrimoine au bénéfice de l'économie touristique.

► En savoir plus



### LES CRÉDITS DE LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE

Auditionner le directeur de cabinet du Président de la République sur le budget de l'Elysée n'est pas une démarche banale pour une commission parlementaire. Le principe d'autonomie financière des pouvoirs publics concourt en effet au respect de la séparation des pouvoirs. Mais cette exigence doit être conciliée avec l'accès aux informations de nature à éclairer le vote du budget par le Parlement. Cette « première » avait été préparée par le dialogue instauré avec les services de l'Elysée depuis 2007 par Jean Launay, rejoignant la volonté de transparence du Président de la République, dont les moyens budgétaires propres sont désormais consolidés. L'audition de M. Christian Frémont a donc permis d'aborder toute la gamme des sujets - y compris les plus politiques - souhaités par les députés (sondages, déplacements présidentiels, exhaustivité du budget ou suivi des effectifs). En complément de ces informations détaillées, le rapport spécial de Jean Launay a présenté la liste complète des sondages commandés par la Présidence en 2008 et 2009.



### LE FINANCEMENT DES OPÉRATIONS MILITAIRES EXTÉRIURES : 20 PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION

10 000 à 12 000 militaires français participent en permanence à des opérations extérieures (OPEX), souvent multinationales, dont actuellement cinq opérations majeures. Leurs coûts sont élevés, croissants et mal pris en compte en loi de finances. La mission d'évaluation et de contrôle (MEC), inspirée par la recherche de l'efficacité de la dépense publique, a examiné les conditions d'une budgétisation transparente et d'une optimisation des moyens. Elle préconise vingt mesures pour que, dans le cadre des missions de nos forces armées, les OPEX soient menées, non au moindre coût, mais au meilleur coût.

► En savoir plus



Mme Françoise Olivier-Coupeau et M. Louis Giscard d'Estaing, rapporteurs de la mission

## SERVICES PUBLICS ET GRANDES INFRASTRUCTURES : les grandes manœuvres

L'année 2009 a été particulièrement riche s'agissant des services publics et des grandes infrastructures : Grand Paris, Pôle emploi, La Poste, transports ferroviaires, pour ne citer que quelques-uns des grands chantiers étudiés par les députés.

### PROJET DE LOI RELATIF AU GRAND PARIS : L'ASSEMBLÉE OUVRE LE DÉBAT

Le projet de loi relatif au « Grand Paris », adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 12 novembre 2009, a pour ambition de donner à la région capitale une place essentielle dans la compétition à laquelle se livrent aujourd'hui les « villes mondes ». Il prévoit, tout particulièrement, la création d'un réseau structurant de transport par métro automatique de grande capacité appelé à relier le cœur de la métropole, différents « territoires de projet », qui constituent autant de pôles d'excellence à vocation mondiale ainsi que les différentes aérogares et gares TGV. Il met en place, à cet effet, un maître d'ouvrage, établissement public industriel et commercial, dénommé « Société du Grand Paris », et prévoit des procédures particulières pour la réalisation de projets de développement urbain, notamment la signature entre l'État et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale de « contrats de développement territorial », qui permettront la mise en place de « zones d'aménagement différé » autour des gares dans lesquelles l'État aura un droit de préemption.

Le projet de loi crée enfin un pôle scientifique et technologique sur le plateau de Saclay, dont l'animation est confiée à un établissement public national à caractère industriel et commercial, dénommé « Paris-Saclay ».

Lors de la discussion du texte, l'Assemblée nationale a notamment insisté sur les objectifs de développement durable et solidaire que doit présenter le projet de « Grand Paris » ; elle a également confié l'organisation d'un débat public sur la mise en place du « Grand Paris » à la Commission nationale du débat public.

► [En savoir plus](#)



M. Yves Albarello,  
rapporteur



M. Yanick Paternotte,  
rapporteur

### RELANCER LE FRET FERROVIAIRE : 10 PROPOSITIONS

Faisant suite aux travaux du comité de suivi sur les questions ferroviaires créé au sein de la commission des affaires économiques à l'automne 2008, le rapport formule dix propositions concrètes en vue de relancer l'activité de fret ferroviaire dans notre pays. En effet, en dépit de la prise de conscience générale de son avantage environnemental, le transport de marchandises par voie ferrée connaît une crise sans précédent qui appelle une réaction rapide. Le rapport décrit le triple défi – économique, social et environnemental – que constitue l'ambition de « remettre le fret sur le rail », sans s'interdire aucune solution pour y parvenir.

► [En savoir plus](#)



### Loi n° 2009-1503 du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions relatives aux transports

L'objet principal du texte est de créer l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF), autorité publique indépendante qui a vocation à devenir le « gendarme du rail » dans la perspective de l'ouverture à la concurrence des services de transport international de voyageurs, à compter du 13 décembre 2009. La loi facilite également la mise en place d'opérateurs ferroviaires de proximité, sorte de « PME du rail » participant au premier chef à la réalisation de l'Engagement national pour le fret ferroviaire pris par le Gouvernement en septembre 2009.

Conformément au règlement européen sur les obligations de service public, la loi prévoit également l'ouverture très progressive à la concurrence du transport urbain en Ile-de-France : les services exploités par la RATP seront mis en concurrence dans quinze ans pour les bus, vingt ans pour les tramways et trente ans pour les métros.

Le texte comprend enfin des dispositions très attendues dans le domaine du transport routier comme dans le secteur aérien et il crée l'école nationale supérieure maritime.

► [En savoir plus](#)

## LOI DU 13 FÉVRIER 2008 SUR LA RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI : BILAN D'ÉTAPE

Le rapport d'information, présenté le 6 mai 2009 par Dominique Tian, établit un bilan des textes d'application réglementaires de la loi n° 2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi. Il montre que la plupart des mesures d'application réglementaires ont été prises, et ce dans des délais tout à fait satisfaisants. La nouvelle institution nationale issue de la fusion de l'Agence nationale pour l'emploi et des Assedic, dénommée Pôle emploi, a ainsi pu voir le jour le 19 décembre 2008. En outre, le rapport fait le point sur les conditions de mise en œuvre pratiques de la réforme, quelques mois seulement après la création de Pôle emploi et compte tenu de l'augmentation brutale du nombre de demandeurs d'emploi liée à la crise économique et financière mondiale.

### 6 mai 2009 : Audition de M. Christian Charpy, directeur général de Pôle emploi

Cette audition a été organisée en vue de dresser un bilan de l'application de la loi du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi, qui a posé le principe de la fusion de l'Agence nationale pour l'emploi et des Assedic en une nouvelle institution nationale. Au cours de l'audition, M. Christian Charpy est revenu sur les conditions de création de Pôle emploi, le contexte social spécifique lié à la diversité des personnels, ou encore l'objectif d'une amélioration du service rendu aux demandeurs d'emploi. Les nombreux échanges – 27 députés ont interrogé M. Charpy – ont été centrés sur la question de l'adéquation des moyens de Pôle emploi à ses missions, compte tenu, notamment, de la crise économique et de ses effets sur l'emploi.



### • La loi n° 2010-123 du 9 février 2010 relative à l'entreprise publique La Poste et au secteur postal

Cette loi répond au constat de la commission présidée par M. Ailleret d'un besoin de financement de La Poste de 2,7 milliards d'euros, ainsi qu'à l'ouverture complète à la concurrence du secteur postal le 1er janvier 2011. Elle procède notamment à la transformation de La Poste en société anonyme et dispose que le capital de l'entreprise publique sera majoritairement détenu par l'État et ne pourra l'être en complément que par des personnes morales de droit public et les personnels. Les principaux apports du Sénat ont concerné la mission d'aménagement du territoire confiée à La Poste, tandis que le travail de l'Assemblée nationale s'est concentré sur les services offerts aux usagers, notamment les horaires d'ouverture des bureaux, et les pouvoirs du régulateur, qui ont été strictement encadrés. Outre M. Proriol, rapporteur, ont été particulièrement impliqués dans les débats à l'Assemblée MM. Brottes, Dionis du Séjour et Paul, ainsi que Mme de La Raudière.

► [En savoir plus](#)



M. Jean Proriol,  
rapporteur du projet de loi

# SOUTENIR LA FRANCE D'OUTRE-MER

La France d'outre-mer occupe traditionnellement une place toute particulière dans le travail parlementaire. Cette année plus que les autres, avec l'adoption d'une grande loi en faveur du développement des outre-mer.



## LA LOI N° 2009-594 DU 27 MAI 2009 POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER : UNE AMBITION FORTE

Élaboré au printemps 2008 et examiné au lendemain des mouvements sociaux survenus outre-mer durant l'hiver 2009, ce projet de loi a été considérablement remanié au cours de la discussion parlementaire.

La loi adoptée a pour ambition de promouvoir un développement endogène de l'outre-mer. Ses principales dispositions tendent à :

- soutenir le pouvoir d'achat, par la réglementation des prix des produits de première nécessité et le versement d'une prime exceptionnelle aux salariés ;
- favoriser le développement économique de certaines zones géographiques et de certains secteurs économiques, par la mise en place de zones franches d'activité, reposant sur des exonérations fiscales ;
- améliorer la situation de l'emploi, en concentrant les exonérations sociales sur les bas salaires et en rééquilibrant le dispositif de défiscalisation des investissements productifs ;
- satisfaire le besoin de logement social en créant une nouvelle réduction d'impôt ;
- encourager le développement des infrastructures collectives, par la mise en place d'un fonds exceptionnel d'investissement.

► En savoir plus



Mme Chantal Berthelot, membre de la commission du Développement durable



Mme Gabrielle Louis-Carabin, membre de la commission des Affaires sociales



M. Victorin Lurel, membre de la commission des Finances



M. Gaël Yanno, rapporteur

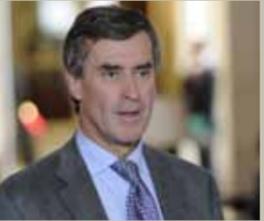


M. Alfred Almont, rapporteur pour avis



# RÉFLEXIONS SUR LE PRIX DES CARBURANTS OUTRE-MER

Àu cours de l'automne et de l'hiver 2008-2009, des troubles ont secoué les départements d'outre-mer. Le prix des carburants a été le catalyseur d'une crise profonde alimentée par le sentiment de « profitation » éprouvé par les populations. Alors qu'en métropole la baisse du cours du pétrole s'est immédiatement traduite dans les prix à la pompe, ceux-ci ont continué à augmenter outre-mer, sous l'effet d'un système particulier de fixation des prix. La mission d'information commune aux commissions des Finances et des Affaires économiques jette un éclairage politique sur les enjeux du marché des carburants outre-mer. Elle ouvre des pistes de réforme à travers 21 propositions qui tendent notamment à instaurer plus de transparence dans le processus de formation des prix et à préserver l'emploi, la sécurité des approvisionnements et les ressources des collectivités territoriales.



M. Jérôme Cahuzac, rapporteur

► En savoir plus

## UTILISATION DE LA CHLORDÉCONE ET DES PESTICIDES AUX ANTILLES : L'OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES INQUIET



M. Jean-Yves Le Déaut, rapporteur de l'OPECST

L'épandage sur le sol antillais, entre 1972 et 1993, de chlordécone, un polluant organique à la permanence multiséculaire, pose des problèmes sanitaires, agronomiques et environnementaux de grande ampleur. Depuis 2008, l'action des pouvoirs publics et leur effort de recherche dans ce domaine ont été fédérés dans un programme d'ensemble, le « plan chlordécone ». L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques a été saisi de cette question. Ses deux rapporteurs ont étudié la pertinence des moyens mis en œuvre afin de limiter les conséquences de cette situation. Outre les propositions qu'ils présentent pour accélérer et pérenniser le dispositif en place et pour renforcer l'association de l'agriculture tropicale antillaise au « Plan Eco-phyto 2018 », les rapporteurs mettent en évidence un problème inquiétant : la diffusion de la chlordécone pourrait constituer un problème sanitaire et environnemental mondial, d'autant que cette molécule, très rémanente, n'est plus recherchée par les États car elle n'est plus produite depuis 1991.

► En savoir plus

## MAYOTTE, NOUVEAU DÉPARTEMENT FRANÇAIS

À l'approche de la consultation de la population de Mayotte, organisée le 29 mars 2009, sur la départementalisation de cette collectivité d'outre-mer, trois députés de la commission des lois ont constaté, sur place, l'importance des efforts publics engagés, notamment en matière économique, scolaire et sanitaire. Toutefois, la transformation du statut de cette île demeure un défi et devra s'accompagner d'une modernisation du droit local, de l'état civil et du cadastre, ainsi que d'adaptations législatives en matière de droit des étrangers et de protection sociale.

► En savoir plus



M. René Dosière, co-rapporteur



M. Abdoulatifou Aly, député de Mayotte



M. Didier Quentin, co-rapporteur



M. Philippe Gosselin, co-rapporteur

## DÉVELOPPEMENT DURABLE : une année capitale

La création, en juillet 2009, d'une nouvelle commission dédiée au développement durable exprime clairement l'attention croissante que l'Assemblée nationale porte aux enjeux climatiques et environnementaux. De multiples travaux ont permis d'améliorer son information, d'adapter la législation et d'évaluer la mise en œuvre des politiques publiques dans ce domaine. Au diapason de l'actualité internationale, les débats sur le Grenelle de l'environnement ont marqué l'engagement de la France dans la voie du développement durable.



### LOI N° 2009-967 DU 3 AOÛT 2009 DE PROGRAMMATION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DU GRENNELLE DE L'ENVIRONNEMENT

La loi du 3 août 2009 formalise les objectifs arrêtés lors des tables rondes finales du Grenelle de l'environnement qui se sont tenues en octobre 2007. Dans le domaine du bâtiment, elle prévoit de nouvelles normes d'isolation sur les bâtiments neufs et lance, pour la première fois dans notre pays, un grand programme de rénovation thermique des bâtiments existants, avec l'objectif de réduire les consommations énergétiques de 38 % d'ici 2020. Dans le domaine des transports, la loi prévoit des mesures en faveur du rail, avec le lancement de 2000 kilomètres de lignes à grande vitesse d'ici 2020, et la mise en place d'un soutien de l'État à la construction de transports urbains collectifs en site propre. Elle prévoit également l'instauration d'une taxe kilométrique sur les poids lourds pour l'utilisation des routes.

Dans le domaine de l'énergie et de la recherche, il est prévu un accroissement des moyens de 1 milliard d'euros d'ici 2012. Les efforts doivent porter prioritairement sur les énergies renouvelables, les économies d'énergie et les biocarburants de 2ème génération. Pour préserver la biodiversité, la mise en place d'une « trame verte et bleue », destinée à rétablir les continuités écologiques, devrait être mise en place. Pour ce qui est de l'agriculture biologique, l'objectif retenu est de porter sa part à 6 % des surfaces cultivées en 2013 et 20 % en 2020, contre 2 % actuellement.

► En savoir plus



M. Christian Jacob, président de la commission du Développement durable, rapporteur



### PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE DE COPENHAGUE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le rapport d'information de la commission des Affaires européennes présente la position de l'Union européenne avant la conférence de Copenhague, qui s'est réunie du 7 au 18 décembre 2009 pour discuter de l'accord qui succèdera au Protocole de Kyoto après 2012. Ce rapport fait le point sur les défis de la négociation : obtenir des engagements suffisamment ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre des pays développés, d'une part, et des pays émergents, d'autre part ; trouver des moyens financiers et technologiques permettant aux pays en développement de lutter contre le réchauffement climatique.



M. Bernard Deflesselles, rapporteur



M. Jérôme Lambert, rapporteur

► En savoir plus

### LE «PAQUET ÉNERGIE-CLIMAT»

Ce rapport de la commission des Affaires européennes fait le point sur les principales dispositions des directives sur l'énergie et le climat proposées par la Commission européenne en janvier 2008, qui visent à mettre en œuvre les ambitions européennes dans le domaine de la lutte contre le changement climatique. Il aborde ensuite les questionnements suscités par cet ensemble de textes, au stade de la négociation. Enfin, il souligne les enjeux de la préparation de la conférence de Copenhague, chargée de définir le régime post-Kyoto pour l'après 2012.

► En savoir plus

## LA FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE : L'ASSEMBLÉE S'ENGAGE

### • Taxe carbone : un rapport de la commission des finances prépare la réforme

La mise en place d'une taxation différentielle de la consommation énergétique est un projet ambitieux puisqu'il s'agit, à terme, de réorienter profondément notre fiscalité au service du développement durable. Les rapporteurs ont souhaité faire œuvre pédagogique. Après avoir cerné les enjeux de cette nouvelle orientation de la fiscalité, ils ont identifié les questions qui se posent au législateur : assiette – incluant ou non l'électricité –, prix du carbone, exonérations et restitutions, impacts pour les entreprises et les ménages, harmonisation européenne et dispositif aux frontières.

► En savoir plus



M. Michel Diefenbacher, co-rapporteur

M. Jean Launay, co-rapporteur

### • Bonus-malus écologique et prime à la casse : première évaluation

Le bonus-malus automobile, adopté en 2008 à la suite du Grenelle de l'environnement, et la prime à la casse, prévue par le plan de relance de l'économie, ont fortement soutenu l'activité du secteur face à la crise. Ils ont stimulé la mutation du parc automobile français vers les véhicules « propres ». La rançon de ces succès est un coût global évalué à 620 millions d'euros en 2009. Compte tenu des expériences étrangères, le rapport de la commission des Finances préconise d'appliquer l'universalité budgétaire pour le dispositif de bonus-malus, de fusionner le bonus et le superbonus dans un dispositif durable, centré sur le retrait des véhicules anciens, de ne pas sortir prématurément de la prime à la casse et, enfin, de coordonner notre dispositif à l'échelle européenne.

► En savoir plus



M. Hervé Mariton, rapporteur

## L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

La France s'est engagée sur la scène européenne et internationale à réduire fortement ses émissions de gaz polluant à travers, notamment, le recours aux énergies renouvelables. Selon la mission d'information commune de la commission des Affaires économiques et de la commission du Développement durable, l'énergie éolienne doit trouver sa place dans cette ambition. Un bilan économique, technologique et environnemental, enrichi de comparaisons internationales, permettra de formuler des préconisations pour profiter au maximum du potentiel éolien national tout en limitant les impacts négatifs liés à une généralisation sans frein.

► En savoir plus



M. Philippe Plisson, co-rapporteur

M. Franck Reynier, co-rapporteur



## L'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

Le rapport sur l'application de la loi du 13 juillet 2005 a mis en évidence le potentiel de développement de l'énergie solaire photovoltaïque en France. Selon ce rapport de la commission des Affaires économiques, l'investigation doit être poursuivie pour déterminer plus précisément les avantages et les inconvénients de cette source d'énergie renouvelable, dans la perspective d'une diversification du bouquet énergétique national, pour une plus grande sûreté d'approvisionnement et un meilleur respect de l'environnement, conformément aux engagements internationaux contractés.

► En savoir plus



M. Serge Poignant, rapporteur

## INTERNET : une action législative déterminante, des débats passionnés

La lutte contre le piratage des oeuvres sur internet a pu cristalliser l'attention sur des débats animés et passionnés. Les textes de loi adoptés ont mis en valeur la richesse des amendements parlementaires. L'Assemblée a également débattu de la lutte contre la fracture numérique et de la régulation des jeux d'argent et de hasard sur internet.

### • La loi n° 2009-669 du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet

Cette loi a pour ambition de répondre au pillage grandissant des oeuvres sur les réseaux numériques. Elle vise ainsi à restaurer l'équilibre entre deux ensembles de libertés et droits fondamentaux : ceux des internautes, qui ont droit à la liberté de communiquer et au respect de leur vie privée et ceux des créateurs et producteurs, dont les droits de propriété intellectuelle doivent être respectés. La loi crée une Haute Autorité pour la diffusion des oeuvres et la protection des droits sur Internet (HADOPI), dont l'indépendance et l'impartialité sont garanties. Chargée de veiller à la prévention et, éventuellement, à la sanction du piratage des

oeuvres, cette autorité assurera également la régulation des mesures techniques de protection et d'identification des oeuvres sous droits. La discussion à l'Assemblée du projet de loi a donné lieu à de profondes modifications ; de nombreux amendements ont été adoptés permettant, en particulier, de garantir l'indépendance des membres de la HADOPI, de prévoir l'attribution d'un label aux offres commerciales légales, d'interdire le cumul des sanctions (suspension, limitation des services, injonctions) et de fixer à deux mois la durée minimale de suspension de l'abonnement.

► En savoir plus



M. Franck Riester, rapporteur des deux projets de loi

Mme Muriel Marland-Militello, rapporteur pour avis de la commission des Affaires culturelles

M. Patrick Bloche, membre de la commission des Affaires culturelles

M. Jean Dionis du Séjour, membre de la commission des Affaires économiques

Mme Aurélie Filippetti, membre de la commission des Lois

### • La loi n° 2009-1311 du 28 octobre 2009 relative à la protection pénale de la propriété littéraire et artistique sur internet

Cette loi fait suite à la censure partielle prononcée le 10 juin 2009 par le Conseil constitutionnel sur le projet de loi favorisant la protection et la diffusion de la création sur internet. Elle prévoit de sanctionner deux types de comportement :

- le délit de contrefaçon sur internet pourra être à l'avenir jugé dans le cadre d'une procédure simplifiée. Parallèlement, le juge pourra prononcer une nouvelle peine de suspension de l'abonnement, en plus ou à la place des peines d'amende et d'emprisonnement déjà prévues ;

- la contravention de négligence caractérisée instaurée par la loi permet de sanctionner l'abonné qui laisse utiliser sa connexion à internet pour commettre des téléchargements illégaux. Le juge pourra dans ce cas sanctionner la personne concernée d'une amende d'un montant maximum de 1 500 euros et d'une peine complémentaire d'un mois de suspension de son accès à internet.

Ce texte a été le premier examiné par la nouvelle commission des affaires culturelles et de l'éducation, mise en place le 1er juillet dernier grâce à la réforme constitutionnelle. Les principales améliorations soutenues par l'Assemblée nationale portent sur les points suivants :

- la possibilité de sanctionner d'une peine de suspension d'accès à internet l'échange illégal de fichiers par pièces jointes à des courriers électroniques, qui constituent un élément de la correspondance privée, a été exclue ;

- les agents habilités de la HADOPI seront assermentés devant l'autorité judiciaire.

► En savoir plus



Mme Michèle Tabarot, présidente de la commission des Affaires culturelles



Mme Laure de La Raudière, rapporteure

## Loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique

Cette loi est issue d'une proposition de loi, substantiellement remaniée, de M. Xavier Pintat, sénateur, qui visait à prévenir les risques de fracture numérique territoriale. Elle comprend des dispositions relatives au déploiement de réseaux de télécommunications à très haut débit et à la télévision numérique terrestre, notamment la validation des obligations de couverture imposées aux chaînes par le Conseil supérieur de l'audiovisuel et la possibilité d'obliger les opérateurs de fibre optique à poser plusieurs fibres dans les zones les plus denses. Les principaux apports de l'Assemblée nationale ont concerné la mise en place d'un système d'accompagnement du passage à la télévision numérique terrestre et la possibilité de conserver gratuitement son adresse de courrier électronique en cas de changement d'opérateur. Outre Mme de La Raudière, rapporteure, ont été particulièrement impliqués dans les débats à l'Assemblée MM. Brottes, Dionis du Séjour, Gaultier, Saint-Léger et Tardy, ainsi que Mme Ehrel.

► En savoir plus



## Projet de loi relatif à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne

Dans un contexte marqué par la multiplication des opérateurs illégaux de jeux et de paris en ligne, le projet de loi, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 13 octobre 2009, vise à :

- susciter une offre légale, limitée aux jeux les plus demandés, contrôlée par l'État ;
- marginaliser les opérateurs illégaux, qui ne présenteraient pas des garanties suffisantes en matière de prévention de l'addiction et de lutte contre le blanchiment.

La libéralisation du secteur des jeux et paris doit être régulée ; à cette fin une autorité de régulation des jeux en ligne, l'ARJEL, est créée. Les opérateurs devront obtenir son agrément, sous condition de mettre en place des sites en « .fr », d'identifier les joueurs, d'empêcher le jeu des mineurs et de mettre en place des dispositifs de lutte contre l'addiction. Des sanctions sont par ailleurs prévues contre les opérateurs dépourvus d'agrément (sanctions pénales, blocage de l'accès aux sites).



► En savoir plus



M. Jean-François Lamour, rapporteur



Mme Marie-Anne Montchamp, membre de la commission des Finances

## SCIENCES ET TECHNOLOGIES : renforcer l'expertise parlementaire

Principe de précaution, nouveaux défis environnementaux, enjeux de santé publique : pour assurer la protection des citoyens et préparer la France au monde de demain, le législateur doit, de plus en plus, intervenir dans des domaines scientifiques et technologiques nécessitant une expertise diversifiée et de haut niveau. Les travaux de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) et de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé, complétés par des missions d'information, ont permis en 2009 d'éclairer le législateur sur des enjeux tout autant stratégiques – en matière énergétique par exemple – que hautement symboliques, comme les lois bioéthiques.

### LA STRATÉGIE NATIONALE DE LA RECHERCHE ÉNERGÉTIQUE

Comme le prévoit la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique, la « stratégie nationale de la recherche énergétique » a fait l'objet d'une évaluation par l'OPECST. Au terme d'une investigation d'une année, les deux rapporteurs critiquent la méthode d'élaboration de la stratégie nationale et le défaut d'implication du Gouvernement, qui se traduit par l'absence de véritables choix prioritaires. En conséquence, ils recommandent que la prochaine stratégie, prévue pour 2012, s'appuie sur une démarche plus systématique et une structure de pilotage plus solide. S'ils confirment la primauté des recherches nucléaire et pétrolière ainsi que la pertinence des pistes mises en valeur par le Grenelle de l'environnement, les rapporteurs mettent également en exergue de nouvelles priorités comme le développement de capacités de stockage de l'énergie ou encore la diversification des usages de la pile à combustible.

► En savoir plus



M. Christian Bataille et M. Claude Birraux, rapporteurs



### LE PRINCIPE CONSTITUTIONNEL DE PRÉCAUTION : PREMIER BILAN



L'introduction du principe de précaution dans le bloc de constitutionnalité en 2005 par l'adoption de la charte de l'environnement a suscité une controverse. Pour ses défenseurs, il s'agissait, face à la multiplication des catastrophes écologiques, de permettre aux autorités publiques de prendre les mesures adéquates pour éviter un dommage irréversible pour l'environnement, même incertain en l'état des connaissances scientifiques. En revanche, pour ses adversaires, la constitutionnalisation du principe de précaution risquait de faire obstacle à la recherche scientifique, d'étendre la judiciarisation de la société et de bloquer l'initiative économique et l'innovation technologique.

Quatre ans après, une audition publique organisée par l'OPECST a permis de dresser le bilan de l'application de ce principe, en réunissant certains protagonistes de l'époque, des scientifiques, des juges ainsi que des représentants d'entreprises, d'associations et d'autorités publiques pour les faire témoigner sur les conséquences réelles de la constitutionnalisation sur leurs activités.

► En savoir plus

## RÉVISION DES LOIS BIOÉTHIQUES : UNE ÉVALUATION CONTINUE ET APPROFONDIE

### • Une mission d'information spéciale

Créée par la Conférence des Présidents le 19 juin 2008, cette mission a été chargée de dresser le bilan de l'application des lois du 29 juillet 1994 et du 6 août 2004 et de définir les enjeux éthiques et juridiques que posent les évolutions récentes des connaissances scientifiques et médicales. La mission a organisé ses travaux autour des thèmes de l'éthique et de la biomédecine, du diagnostic prénatal et de l'assistance médicale à la procréation, de la génétique, du don et de l'utilisation des éléments et produits du corps humain, de la protection juridique des inventions biotechnologiques, de la recherche sur l'embryon et les cellules souches ainsi que des neurosciences et des nanotechnologies. Son rapport prépare l'examen par le Parlement d'un projet de loi relatif à la bioéthique, prévu pour 2010.

► En savoir plus



M. Alain Claeys, président



M. Jean Leonetti, rapporteur

### • L'OPECST poursuit ses travaux d'évaluation avec un rapport sur les recherches sur cellules souches

La loi de 2004 interdit la recherche sur l'embryon humain mais autorise, pour une période limitée à cinq ans à compter de la publication du décret en Conseil d'État (paru en février 2006), les recherches sur l'embryon et les cellules embryonnaires lorsqu'elles sont susceptibles de permettre des progrès thérapeutiques majeurs et à la condition de ne pouvoir être poursuivies par une méthode alternative d'efficacité comparable, en l'état des connaissances scientifiques.

Les rapporteurs, Jean-Sébastien Vialatte et Alain Claeys, déjà chargés par l'Office, en 2008, de procéder à une évaluation globale de la loi bioéthique de 2004, se proposent d'évaluer les résultats de ces recherches afin d'informer le Parlement avant la révision de la loi.

► En savoir plus



M. Jean-Sébastien Vialatte et M. Alain Claeys, rapporteurs de l'OPECST



### DÉPISTAGE ET TRAITEMENT DU CANCER DE LA PROSTATE : L'OFFICE D'ÉVALUATION DES POLITIQUES DE SANTÉ PRÉSENTE 13 RECOMMANDATIONS

À la suite d'une étude scientifique réalisée par l'Association française d'urologie, le rapport s'attache à étudier les voies d'une détection plus précoce des cancers de la prostate, deuxième cancer le plus fréquent en France. Il souligne en la matière l'hétérogénéité des pratiques médicales et la faiblesse de l'information des médecins comme des hommes de plus de cinquante ans. Parmi ses treize recommandations, il propose de clarifier les rôles au sein de la chaîne de dépistage, de poursuivre les efforts de standardisation des tests, d'améliorer la connaissance des données micro-économiques relatives au dépistage et enfin de mettre en place des structures départementales chargées de promouvoir le dépistage du cancer de la prostate.

► En savoir plus



M. Bernard Debré, rapporteur

## INTERNATIONAL : réflexions de fond sur les grands enjeux géostratégiques

Dans un monde désormais multipolaire, l'analyse des relations internationales et des enjeux géostratégiques a gagné en complexité. En produisant, tout au long de l'année, des analyses de fond sur les acteurs, les défis et les menaces qui interagissent sur la scène mondiale, la commission des affaires étrangères contribue à éclairer le débat public et conforte la légitimité du rôle que l'Assemblée doit jouer dans les relations diplomatiques françaises.

### LES RELATIONS UNION EUROPÉENNE - RUSSIE EN MATIÈRE ÉNERGÉTIQUE

Les relations énergétiques sont au cœur des échanges entre l'Union européenne et la Russie. Dans un contexte où se conjuguent les dimensions politico-économique et normative (ratification de la charte européenne de l'énergie, adoption du « troisième paquet énergie » par l'Union, conditions de l'entrée d'entreprises russes sur le marché européen de l'énergie), la dimension stratégique (l'avenir du projet de gazoduc Nabucco, la sécurité énergétique de l'Union européenne) et la dimension environnementale, ce rapport d'information vise à définir de façon pragmatique les vraies priorités pour l'Union afin d'établir avec la Russie une relation de coopération loyale et fructueuse dans le domaine crucial de l'énergie.



M. Axel Poniatowski, président de la commission des Affaires étrangères



MM. Jean-Jacques Guillet et Tony Dreyfus, co-rapporteurs

► En savoir plus

### AFGHANISTAN, UN CHEMIN POUR LA PAIX



Ce rapport démontre que la stabilisation de l'Afghanistan ne peut être assurée sans que soit menée à bien une stratégie globale, qui associe les États de la coalition présente sur le terrain et les principaux pays voisins. La sécurisation de l'Afghanistan ne se conçoit pas sans procéder à l'analyse de ses relations avec le Pakistan, l'Inde ou l'Iran.



MM. Jean Glavany et Henri Plagnol, co-rapporteurs

► En savoir plus

### LES ENJEUX GÉOSTRATÉGIQUES DE LA PROLIFÉRATION



MM. Jacques Myard et Jean-Michel Boucheron, co-rapporteurs

Le programme nucléaire iranien est présenté comme la principale menace pesant sur la sécurité de l'Occident. Mais aujourd'hui la menace est multiforme. Une analyse globale des diverses proliférations, nucléaire, radiologique, chimique, biologique, balistique mais aussi cybernétique doit être menée. Ce bilan permettra d'évaluer les risques que nos sociétés encourent réellement et de proposer des moyens pour les réduire efficacement.



► En savoir plus

## UNION EUROPÉENNE : un contrôle parlementaire tous azimuts

Confortée par les nouvelles dispositions constitutionnelles adoptées en 2008 et la réforme du Règlement de l'Assemblée nationale, la commission des affaires européennes assure avec attention et vigilance le suivi des évolutions de la réglementation européenne. En anticipant sur les projets de réforme et en clarifiant les processus parfois complexes de maturation des textes communautaires, elle permet à l'Assemblée d'exercer, en temps utiles, sa mission d'alerte et d'agir pour une meilleure articulation entre législations nationale et européenne.

### LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Établi à l'occasion de l'examen de la proposition de directive sur la protection des consommateurs, ce rapport a été précédé d'une communication d'étape le 5 mai 2009 concluant à la nécessité d'une révision du texte selon trois principes : une harmonisation ciblée ; une plus grande souplesse en faveur des États membres, dans le sens du principe de subsidiarité ; une protection accrue pour le consommateur. Le rapport expose de manière détaillée les éléments à prendre en compte en application de ces principes.



► En savoir plus

### L'UTILISATION DES DONNÉES DES DOSSIERS PASSAGERS À DES FINS RÉPRESSIVES

Le rapport dresse un état des lieux des négociations européennes sur la question de l'utilisation des données des dossiers passagers (Passenger Name Record, PNR) à des fins répressives. Les données PNR sont les données collectées par les transporteurs internationaux au stade de la réservation commerciale. Le rapport fait le bilan des données relatives aux passagers aériens collectées en France et des politiques de collecte de données PNR à l'étranger. Il évalue la nécessité d'une telle collecte dans le cadre de la lutte antiterroriste et examine en détail les règles de protection des données et de respect de la vie privée qui doivent être impérativement respectées.



M. Guy Geoffroy, rapporteur

► En savoir plus

### LES PERSPECTIVES D'UNE PÊCHE DURABLE EN MÉDITERRANÉE



M. Robert Lecou, rapporteur

Face à une demande croissante, la diminution des prises de thon rouge a été le révélateur de la situation difficile de la mer Méditerranée. Dans cette mer fermée, on constate une dégradation très sensible des ressources due aux méthodes modernes de pêche. Cette situation s'accompagne d'une détérioration importante de l'environnement, de nature à bouleverser profondément et rapidement les conditions de vie des populations côtières qui vivent de la pêche. Le rapport évoquera les moyens de faire coexister de façon durable les différentes formes d'exploitation des ressources de cette mer dans le respect de l'environnement.

► En savoir plus

## LE « PAQUET MÉDICAMENTS »

**A** l'occasion de l'examen des trois propositions de directives et des deux propositions de règlements du « paquet médicaments » ou « paquet pharmaceutique » présenté en décembre 2008, le rapport étudie les principaux enjeux du secteur, tant pour les professionnels que pour les patients, en matière de pharmacovigilance, de lutte contre les médicaments falsifiés et d'information des patients, ainsi que les aménagements à apporter aux dispositions prévues par la Commission européenne.

► [En savoir plus](#)



Mme Valérie Rosso-Debord, rapporteure

## SERVICES SOCIAUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL : QUE FAIRE ?



M. Pierre Lequiller,  
président de la commission  
des Affaires européennes



M. Christophe Caresche,  
co-rapporteur



M. Pierre Forgues,  
co-rapporteur



M. Robert Lecou,  
co-rapporteur

**C**onstatant l'inadaptation du droit européen actuel des services d'intérêt économique général aux services sociaux d'intérêt général, le rapport regrette l'absence d'initiative législative de la Commission européenne pour apporter les aménagements et les clarifications nécessaires. Il rappelle l'impératif d'un cadre juridique renouvelé, spécifique et adapté. Celui-ci ne doit cependant pas mettre en cause le principe de subsidiarité ni modifier les équilibres républicains sur lesquels repose en France le fonctionnement du tiers secteur à but non lucratif, entre secteur public et secteur privé. Ce même constat vaut pour d'autres services d'intérêt général.

► [En savoir plus](#)



## DÉFENSE : mieux préparer l'avenir

Les questions de défense ont été particulièrement présentes dans l'hémicycle en 2009, que ce soit par le débat de textes importants comme la loi de programmation militaire pour les années 2009 à 2014 ou la loi sur la gendarmerie, mais également avec la première mise en application du nouvel article 35 alinéa 3 de la Constitution, qui a conduit le Gouvernement à demander à l'Assemblée, le 28 janvier 2009, d'autoriser le prolongement de l'engagement des forces françaises dans plusieurs opérations extérieures. Sur ces sujets particulièrement sensibles et stratégiques, l'implication des députés constitue un véritable progrès démocratique.

### LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE : LE CHOIX DE LA MODERNITÉ

La loi de programmation militaire fixe le cadre de la politique française de défense d'ici à 2014, conformément aux nouvelles orientations fixées par le Livre blanc et à la révision générale des politiques publiques.

Sur le plan financier, les économies réalisées sur le fonctionnement et le personnel seront totalement réinvesties au profit des équipements. Tirant les leçons des difficultés actuelles, le texte met, notamment, l'accent sur l'aéromobilité et, plus généralement, les moyens à donner aux OPEX. Sur le plan industriel, la loi assouplit les règles de mise à disposition des personnels de l'État dans les filiales de la société DCNS et organise la privatisation de la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE).

Les dispositions permettant la perquisition dans des lieux concernés par le secret défense ont fait l'objet de longs débats parlementaires afin de trouver un équilibre entre la liberté d'action des magistrats dans leur recherche des auteurs d'infractions pénales et la défense des intérêts supérieurs de la Nation.

Donnant des orientations jusqu'en 2020, la loi prévoit par ailleurs des dispositifs de suivi de son exécution par une évaluation régulière du Livre blanc, un rapport annuel du Gouvernement et une révision à mi-parcours.

► En savoir plus

### L'EXÉCUTION DE LA «LPM» 2003-2008 À L'ÉPREUVE DES FAITS

Avant d'examiner le projet de loi de programmation militaire 2009-2014 au printemps 2009, la commission de la défense a souhaité faire un bilan de l'exécution de la précédente programmation. Le résultat a été apprécié à l'aune de différents critères : état des ressources humaines, situation et entretien des matériels, activités en opérations extérieures et bien sûr, exécution financière.

Le constat dressé est pour le moins mitigé. Le rapport souligne notamment le problème du coût des nouveaux équipements, souvent mal évalué au départ, qui a provoqué ces dernières années étalements et retards dans leur mise en service. Les trois rapporteurs ont proposé plusieurs pistes d'amélioration, notamment en matière de conduite des programmes, dont certaines ont été prises en compte par la nouvelle loi de programmation militaire adoptée en juillet 2009.

► En savoir plus



Mme Patricia Adam, co-rapporteuse



M. Patrick Baudouin, co-rapporteur



M. Yves Fromion, co-rapporteur



M. Guy Teissier, président de la commission de la défense



M. Christian Ménard, rapporteur



## LA PIRATERIE MARITIME

Depuis l'attaque du voilier de croisière le Ponant en avril 2008, la piraterie fait régulièrement l'actualité. Au-delà de ses conséquences les plus directes (attaques, prises d'otages, rançons), ce phénomène a mis en évidence l'importance des enjeux de sûreté maritime, aux frontières de la défense et de la sécurité. Le rapport de la commission de la Défense précise les caractéristiques, les enjeux et les conséquences de la piraterie maritime moderne, étudie les capacités de réponse de la France, de l'Europe et de la communauté

internationale et explore les solutions envisageables. Si la première réaction est nécessairement de nature navale et militaire, seule une approche globale et collective du problème, articulant actions civiles et militaires, publiques et privées, à court et à plus long termes, semble susceptible d'endiguer durablement ce nouvel avatar d'une pratique millénaire.

► En savoir plus

### LOI SUR LA GENDARMERIE : UN STATUT RÉNOVÉ

La loi relative à la gendarmerie nationale, adoptée par le Parlement le 3 août 2009, place la gendarmerie nationale sous l'autorité du ministre de l'intérieur afin d'accroître l'efficacité de la politique de sécurité intérieure et les mutualisations avec la police nationale. Elle permet à la gendarmerie de remplir ses missions dans un cadre juridique adapté aux enjeux contemporains.

Attachée au principe de dualité des forces de sécurité, la représentation nationale a tenu à réaffirmer le statut militaire des gendarmes. Les missions de cette force armée ont été préservées et enrichies. Un chapitre du texte est consacré au personnel de la gendarmerie nationale et l'inscrit au cœur de la réforme. Enfin, les conséquences de la mise en œuvre de la loi feront l'objet d'un rapport d'évaluation remis tous les deux ans au Parlement.

► En savoir plus



M. Alain Moyne-Bressand, rapporteur

### LES DRONES : UN ENJEU INDUSTRIEL STRATÉGIQUE

En quelques années, le drone est devenu un outil indispensable pour la préparation et la conduite de la guerre. L'enjeu est particulièrement important pour les armées, qui doivent posséder des parcs suffisants et disposer d'équipes maîtrisant parfaitement ces technologies, mais aussi pour l'industrie française et européenne. Il existe en effet des perspectives de

développement prometteuses, que ce soit dans les applications militaires ou civiles. Des choix politiques et industriels doivent être faits. Afin de les éclairer, une mission d'information de la commission de la défense nationale a mené une réflexion large, portant sur les capacités et les besoins opérationnels de l'armée française ainsi que sur l'offre industrielle. Les rapporteurs ont également décrit les problèmes que soulèvent les perspectives d'intégration des drones dans l'espace aérien civil.

► En savoir plus



M. Yves Vandewalle, co-rapporteur



M. Jean-Claude Viollet, co-rapporteur

### Mission du Président de l'Assemblée nationale au Moyen Orient (Israël et Territoires palestiniens) du 7 au 9 février 2009



L'un des panneaux exposés sur la façade du palais Bourbon lors de la Journée de la Méditerranée, célébrée le 25 mars par les parlements des 25 pays membres de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM).

La délégation conduite par le Président Bernard Accoyer comprenait M. Axel Poniatowski, Président de la commission des Affaires étrangères, M. Jean-Marc Ayrault, Président du groupe SRC, M. François Sauvadet, Président du groupe Nouveau Centre, M. Renaud Muselier, Vice-président du groupe UMP et M. Jean-Paul Lecoq, Vice-président du groupe GDR. Elle a rencontré le Président de l'Etat d'Israël, M. Shimon Peres, le Premier ministre M. Ehud Olmert, le Premier ministre de l'Autorité palestinienne, M. Salam Fayyad, et le Secrétaire général du comité exécutif de l'OLP, M. Yasser Abed Rabbo. Elle s'est rendue dans la bande de Gaza où elle a effectué des visites sur le terrain et a rencontré des responsables d'ONG françaises. Elle a également rencontré des représentants de la communauté française à Sdérot. Les entretiens et les visites ont permis de se rendre compte des destructions et des menaces sur le terrain, et de mieux comprendre les enjeux et les préalables du processus de paix.



### Conférence annuelle des Présidents des Parlements de l'Union européenne - 27 et 28 février 2009 -

La conférence annuelle des Présidents des Parlements de l'Union européenne a réuni à l'Assemblée nationale, les 27 et 28 février 2009, les Présidents de trente-neuf chambres des vingt-sept Etats membres de l'Union européenne, ainsi que le Président du Parlement européen et les Présidents des Parlements des pays candidats à l'Union européenne.

La conférence s'est ouverte par un débat, à caractère informel, sur la mise en œuvre du traité de Lisbonne par les Parlements nationaux, introduit par un rapport présenté par le Président Bernard Accoyer. Les Présidents des Parlements ont insisté sur l'intérêt d'approfondir le contrôle de subsidiarité et de proportionnalité en développant toutes les possibilités de coordination souple et efficace.

La conférence a ensuite abordé, dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, les thèmes de l'implication des Parlements dans la gestion des crises ainsi que celui de l'avenir de l'Europe à l'horizon 2030, qui ont donné lieu à un large débat.

M. Nicolas Sarkozy, Président de la République française, a reçu à l'Élysée les Présidents des Parlements.

► [En savoir plus](#)



M. Gérard Larcher et M. Bernard Accoyer

### Mission du Président de l'Assemblée nationale en Chine du 18 au 24 avril 2009

M. Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, s'est rendu en Chine, du 18 au 24 avril 2009, à l'invitation de M. Wu Bangguo, Président de l'Assemblée populaire nationale.

Au cours de cette visite, il a été reçu par M. Hu Jintao, Président de la République populaire de Chine et a signé avec son homologue un Mémorandum d'entente entre les deux assemblées.

Afin de développer le dialogue entre les deux pays, ce Mémorandum fixe les principes d'échanges réguliers entre les parlementaires des deux pays dans le cadre d'une « Grande Commission France-Chine », présidée conjointement par les deux présidents. Organe privilégié de concertation entre les parlementaires des deux assemblées, cette Commission, composée, en particulier, des députés membres des groupes d'amitié, se réunira annuellement alternativement en France et en Chine sur un ordre du jour arrêté d'un commun accord.



### Grande commission interparlementaire France-Algérie Séance de travail - 28 mai 2009 -

Sur le modèle de celles qui existaient déjà avec le Canada, le Québec et la Russie, une grande commission interparlementaire France-Algérie a été instituée par l'accord signé le 21 janvier 2007 entre l'Assemblée nationale et l'Assemblée populaire nationale.

Le président Accoyer et son homologue algérien, M. Abdelaziz Ziari, ont adopté son règlement intérieur au cours d'une séance de travail qui a réuni à Paris, le 28 mai 2009, des députés de chaque assemblée.

Organe privilégié de concertation entre les deux assemblées, la grande commission se réunit une fois par an alternativement dans l'un ou l'autre pays. La composition de chaque délégation - conduite par son président et comptant huit membres - est déterminée en fonction des thèmes retenus pour la rencontre. La première réunion de cette grande commission doit en principe se tenir à Alger en 2010.



M. Abdelaziz Ziari et M. Bernard Accoyer



La séance de travail du 28 mai 2009

## La XXXVème session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) du 2 au 6 juillet 2009



Les participants dans l'hémicycle



M. Bernard Accoyer et M. Guy Nzouba-Ndama, Président de l'Assemblée nationale du Gabon

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) s'est réunie pour sa XXXVème session dans l'hémicycle du Palais Bourbon du 2 au 6 juillet 2009. Cette manifestation, qui ne s'était pas tenue à Paris depuis 1994, a rassemblé plus de 400 participants, dont 14 présidents d'Assemblée, représentant 51 pays ayant le français en partage.

Dans son discours d'ouverture, le Président Bernard Accoyer a célébré la Francophonie comme «un élément de résistance contre les forces du chaos». Il a ensuite lu un message du Président de la République dans lequel celui-ci soulignait le rôle de «vigie de la démocratie» joué par l'APF. Les débats ont porté sur les conséquences réelles de la crise financière ainsi que sur la langue française comme vecteur privilégié de la diversité culturelle.

Diverses résolutions, préparées par les quatre commissions de l'APF, ont été adoptées et portent notamment sur les enfants soldats ou la protection des droits et libertés dans le contexte de la lutte contre le terrorisme.

## Visite officielle du Président de l'Assemblée nationale au Brésil du 21 au 26 octobre 2009

M. Bernard Accoyer a effectué sa visite dans le cadre de l'Année de la France au Brésil, qui s'est déroulée du 21 avril au 15 novembre 2009, cent vingt ans après la proclamation de la première République brésilienne. Le Président de l'Assemblée nationale était accompagné de M. Jean-Claude Lenoir, Président du groupe d'amitié France-Brésil et de Mme Chantal Berthelot, Vice-Présidente.

La visite a commencé à Brasilia, où M. le Président Bernard Accoyer s'est entretenu avec M. Luis Inacio Lula da Silva, Président de la République Fédérative du Brésil. A l'invitation de M. Michel Temer, Président de la Chambre des Députés, Il s'est ensuite exprimé dans l'hémicycle au cours d'une séance solennelle rendant hommage à la France. Il s'est également entretenu avec M. José Sarney, Président du Sénat, puis avec le Président de la commission des relations extérieures de la Chambre des Députés.

La délégation s'est ensuite rendue à Sao Paulo, où elle a rencontré le maire ainsi que M. José Serra, Gouverneur de l'Etat de Sao Paulo. La visite s'est achevée à Rio de Janeiro où ont eu lieu plusieurs entretiens, notamment avec M. Sergio Cabral, Gouverneur de l'Etat de Rio de Janeiro, des personnalités des milieux économique, culturel et sportif ainsi que des représentants de la communauté française à la Maison de France.



► En savoir plus

## ÉVÉNEMENTS : l'Assemblée citoyenne

### 15<sup>e</sup> PARLEMENT DES ENFANTS : UNE LEÇON DE DÉMOCRATIE RÉUSSIE



Réuni au Palais Bourbon le samedi 13 juin 2009 sous la présidence de M. Bernard ACCOYER, président de l'Assemblée nationale, le 15<sup>e</sup> Parlement des enfants a adopté une proposition de loi visant à installer des casiers à code dans les CHRS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale), présentée par les élèves de la classe de CM2 de l'école élémentaire de Folelli, en Haute Corse, par 358 voix.

99 voix sont allées à la proposition de loi n° 1, visant à responsabiliser les chaînes de télévision du service public dans leur mission de formation intellectuelle et d'éducation citoyenne, défendue par la classe de l'école élémentaire d'Authie Sud de Caen, dans le Calvados.

120 voix sont allées à la proposition de loi n° 3 visant à la promotion des médias et nouvelles technologies pour une culture partagée à l'école, présentée par la classe de l'école élémentaire Edmard Malacarnet de Cayenne, en Guyane.

Cette édition du Parlement des enfants a été marquée par le lancement du site Internet [www.parlementdesenfants.fr](http://www.parlementdesenfants.fr) dédié à l'opération, qui a pour but de renseigner les enseignants et les familles participantes.



Le site du Parlement des enfants : [www.parlementdesenfants.fr](http://www.parlementdesenfants.fr)

► En savoir plus



Les participants du 15<sup>e</sup> Parlement des enfants réunis dans l'hémicycle lors de la séance du samedi 13 juin 2009

## DROITS DE L'ENFANT : L'EXPOSITION « PETITS D'HOMMES »



Mme Catherine Génisson, M. Bernard Accoyer et M. Jack Lang lors de l'inauguration de l'exposition

Pour célébrer le vingtième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, l'Assemblée a accueilli une exposition de photographies de Pierre-Jean Rey, intitulée : « **Petits d'hommes** », réalisée en partenariat avec l'UNICEF, dans la Galerie des Tapisseries du 17 au 29 novembre 2009.

► En savoir plus

### « HOME »



Le 16 juin 2009, le film-documentaire «Home» a été projeté en présence de Yann Arthus-Bertrand, son réalisateur. De nombreux députés ont ainsi pu partager son émerveillement devant les images aériennes inédites de plus de 50 pays, mais aussi son inquiétude face aux menaces que représente le réchauffement climatique.

► En savoir plus



### LES JOURNÉES DU PATRIMOINE



Les Journées du Patrimoine des samedi 19 et dimanche 20 septembre 2009 ont accueilli 18 600 visiteurs, autour du thème « patrimoine et environnement », qui a permis de valoriser les bonnes pratiques de l'Assemblée en matière environnementale. Comme l'an passé, une attention particulière a été accordée à l'accueil des personnes handicapées.

► En savoir plus



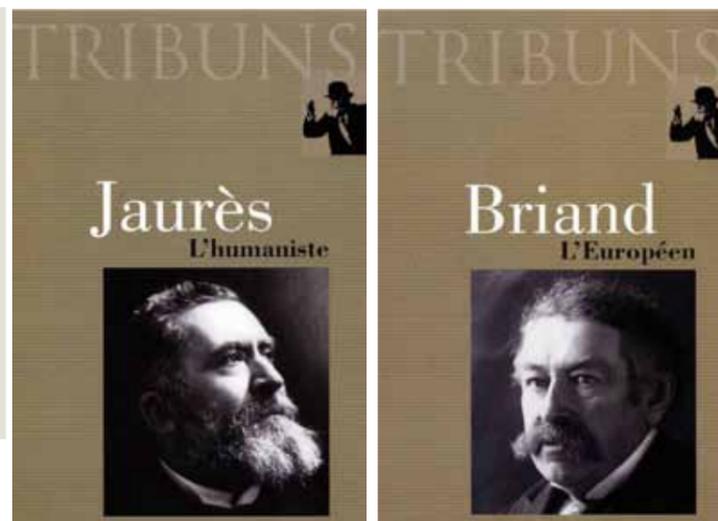
## ACTIVITÉ ÉDITORIALE : l'histoire parlementaire pour tous

Fidèle à sa vocation, la mission éditoriale de l'Assemblée s'est attachée en 2009 à poursuivre ses efforts pour que soient mis à la disposition du plus grand nombre des publications variées et accessibles sur l'histoire parlementaire, que ce soit au travers de biographies sur de grandes figures de la République comme Jaurès et Briand ou au travers d'une fiction pour enfants, de brochures thématiques sur de grands débats parlementaires ou d'un ouvrage sur l'hôtel de Lassay.

En hommage aux grands orateurs de l'histoire parlementaire française, la collection Tribuns a pour ambition de mettre à disposition du plus grand nombre des biographies accessibles, pédagogiques et vivantes de grands parlementaires.

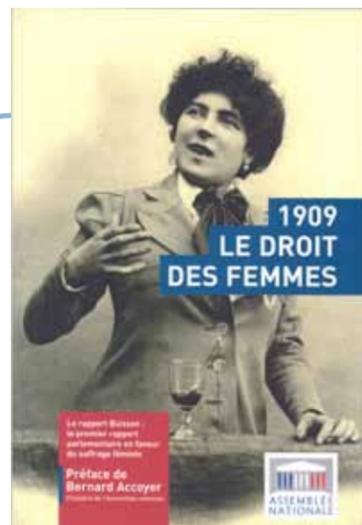
Ces ouvrages apportent également des éléments utiles pour appréhender des moments clés de notre histoire.

En 2009, après la publication d'un fascicule sur Georges Clemenceau, deux biographies ont été éditées : celles de Jean Jaurès et d'Aristide Briand.



► Commander cet ouvrage

► Commander cet ouvrage

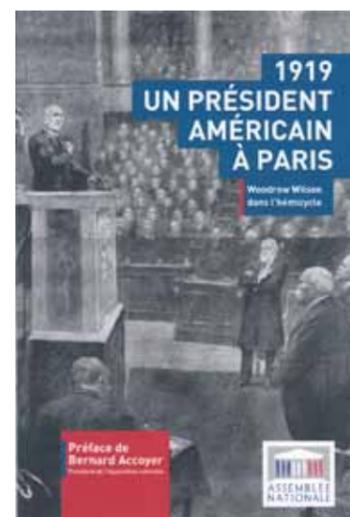


Le 15 mars 1909 s'éteint Paul Dussaussoy, député « républicain libéral » du Pas-de-Calais, qui trois ans plus tôt a déposé la première proposition de loi tendant à reconnaître le droit des femmes, en commençant par les élections locales. Ses collègues du « Groupe pour la défense des droits des femmes » prennent la relève et, le 16 juillet 1909, la Commission du suffrage universel approuve le rapport de Ferdinand Buisson, favorable à la réforme, qui recevra le prix Nobel de la Paix en 1927. Cette brochure présente ce rapport historique, point d'orgue de l'affirmation du droit des femmes en France.

► Commander cet ouvrage

Le 3 février 1919, Woodrow Wilson, vingt-huitième Président des Etats-Unis, s'exprime devant la représentation nationale. Au plan international, c'est le premier voyage d'un président américain en Europe. Au plan national, c'est la première fois qu'un chef d'État étranger est reçu dans l'hémicycle. Devant les députés, les sénateurs, le Président du Conseil Georges Clemenceau et le Président de la République Raymond Poincaré, Wilson développe, en anglais, sa vision des relations internationales. Cette brochure retrace ce discours historique, dans lequel le président démocrate proclame sa volonté de « faire un monde pour vous dans lequel il fera bon de vivre et au milieu duquel toutes les nations pourront jouir de l'héritage de liberté que la France et l'Amérique et l'Angleterre et l'Italie ont si chèrement payé ».

► Commander cet ouvrage

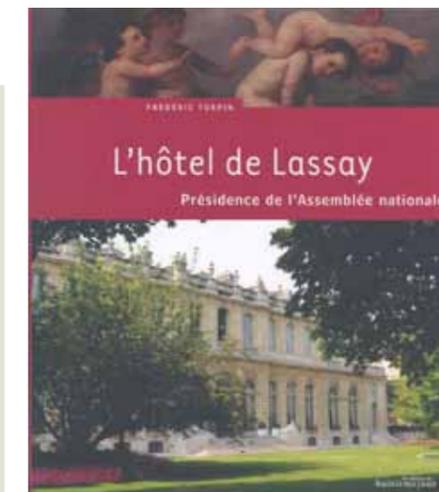


Cette fiction, coéditée par l'Assemblée nationale, raconte les péripéties de Marianne, petite députée au Parlement des enfants, qui découvre l'Assemblée nationale. Elle y rencontre d'étranges fantômes, qui ressemblent aux célèbres Mirabeau, Lamartine, Victor Hugo et l'aident à résoudre un curieux mystère...

► Commander cet ouvrage

Lieu de mémoire, mais aussi de réception et de travail, l'hôtel de Lassay compte parmi les grandes demeures de la République. Maison ouverte aux députés, aux citoyens et aux invités de la France, l'hôtel de Lassay mérite d'être redécouvert. L'auteur de cet ouvrage, le Pr. Turpin, qui a eu accès à des archives inédites, fait revivre l'histoire mouvementée de ce palais, qui suit si bien les péripéties de notre vie politique nationale.

► Commander cet ouvrage



### SITE INTERNET DE L'ASSEMBLÉE : DEUX NOUVEAUX OUTILS



La lettre d'information hebdomadaire électronique de l'Assemblée nationale a pour objet d'informer, de manière concise, des temps forts de l'activité de l'Assemblée pour la semaine suivante. Cette lettre est diffusée gratuitement, depuis le 4 mai 2009, toutes les semaines hors interruption de session à toute personne qui souhaite en être destinataire ; elle est en outre disponible sur la page d'accueil du site Internet de l'Assemblée.

Pour s'abonner à la lettre, cliquer sur le lien suivant : <http://www.assemblee-nationale.fr/abonnement.asp>

#### L'alerte thématique

Depuis juillet 2009, un service de suivi personnalisé offre aux professionnels du droit et au grand public la possibilité d'être alerté automatiquement des documents parlementaires nouvellement publiés susceptibles de les intéresser. De façon ergonomique, la page <http://www.assemblee-nationale.fr/agents/> leur permet notamment d'être prévenu immédiatement de la publication des réponses aux questions ministérielles.

# LOIS ADOPTÉES EN 2009

à l'exclusion de celles autorisant la ratification de traités ou de conventions

## INSTITUTIONS, VIE POLITIQUE ET DROIT

- 13 janvier 2009  
Loi organique portant application de l'article 25 de la Constitution
- 13 janvier 2009  
Loi relative à la commission prévue à l'article 25 de la Constitution et à l'élection des députés
- 16 janvier 2009  
Loi ratifiant l'ordonnance n° 2005-759 du 4 juillet 2005 portant réforme de la filiation et modifiant ou abrogeant diverses dispositions relatives à la filiation
- 15 avril 2009  
Loi organique relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution
- 12 mai 2009  
Loi de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures
- 15 juin 2009  
Loi tendant à modifier l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires et à compléter le code de justice administrative
- 7 juillet 2009  
Loi modifiant le mode de scrutin de l'élection de l'Assemblée de Corse et certaines dispositions relatives au fonctionnement de la collectivité territoriale de Corse
- 29 juillet 2009  
Loi relative à la programmation militaire pour les années 2009 à 2014 et portant diverses dispositions concernant la défense
- 3 août 2009  
Loi organique prorogeant le mandat des membres du Conseil économique, social et environnemental
- 3 août 2009  
Loi organique relative à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et à la départementalisation de Mayotte
- 3 août 2009  
Loi relative à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et portant ratification d'ordonnances
- 3 août 2009  
Loi relative à la gendarmerie nationale
- 26 octobre 2009  
Loi relative au transfert aux départements des parcs de l'équipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers
- 24 novembre 2009  
Loi pénitentiaire
- 10 décembre 2009  
Loi organique relative à l'application de l'article 61-1 de la Constitution

## ÉCONOMIE, FINANCES PUBLIQUES ET EMPLOI

- 4 février 2009  
Loi de finances rectificative pour 2009
- 9 février 2009  
Loi de programmation des finances publiques pour les années 2009 à 2012
- 17 février 2009  
Loi pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés
- 20 avril 2009  
Loi de finances rectificative pour 2009
- 27 mai 2009  
Loi pour le développement économique des outre-mer

- 18 juin 2009  
Loi relative à l'organe central des caisses d'épargne et des banques populaires
- 22 juillet 2009  
Loi de développement et de modernisation des services touristiques
- 3 août 2009  
Loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique
- 10 août 2009  
Loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2008
- 10 août 2009  
Loi réaffirmant le principe du repos dominical et visant à adapter les dérogations à ce principe dans les communes et zones touristiques et thermales ainsi que dans certaines grandes agglomérations pour les salariés volontaires
- 19 octobre 2009  
Loi tendant à favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises et à améliorer le fonctionnement des marchés financiers
- 8 décembre 2009  
Loi relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions relatives aux transports
- 30 décembre 2009  
Loi de finances rectificative pour 2009
- 30 décembre 2009  
Loi de finances pour 2010

## AFFAIRES SOCIALES, CULTURE, ENVIRONNEMENT, ÉDUCATION

- 5 mars 2009  
Loi organique relative à la nomination des présidents des sociétés France Télévisions et Radio France et de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France
- 5 mars 2009  
Loi relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision
- 25 mars 2009  
Loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion
- 12 juin 2009  
Loi favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet
- 7 juillet 2009  
Loi portant création d'une première année commune aux études de santé et facilitant la réorientation des étudiants
- 21 juillet 2009  
Loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- 3 août 2009  
Loi de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement
- 28 octobre 2009  
Loi relative à la protection pénale de la propriété littéraire et artistique sur internet
- 28 octobre 2009  
Loi tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence
- 24 novembre 2009  
Loi relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie
- 17 décembre 2009  
Loi relative à la lutte contre la fracture numérique
- 24 décembre 2009  
Loi de financement de la sécurité sociale pour 2010

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### LA SÉANCE PUBLIQUE ET LES VISITES DU PALAIS BOURBON

En vertu de la tradition républicaine, les lois sont débattues et votées devant la Nation. L'accès à la séance est possible pour les dix premières personnes arrivées avant le début de la séance et pour celles munies d'une invitation d'un député, dans la limite des places disponibles (*entrée par le 33, quai d'Orsay. Se munir d'une pièce d'identité - carte nationale d'identité ou passeport. Tenue correcte exigée.*).

Des visites guidées gratuites sont organisées pour des groupes de 50 personnes maximum, invitées par un député, **y compris, désormais, pendant les séances.**



### VENIR AU PALAIS BOURBON : MOYENS D'ACCÈS



- . Métro : ligne 12 (Assemblée nationale), lignes 8 et 13 (Invalides).
- . RER : ligne C (Invalides).
- . Bus : lignes 24, 63, 73, 83, 84, 94 (Assemblée nationale), ligne 93 (Esplanade des Invalides).
- . Stationnement : parking des Invalides.

### LA BOUTIQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



7, rue Aristide Briand  
75007 Paris.

Objets-souvenirs, librairie.

► Commander en ligne :  
<http://boutique.assemblee-nationale.fr/>



Crédits photos  
Photographes de l'Assemblée nationale  
AFP  
Christophoridès



### S'INFORMER SUR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

. Le site internet [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr) : tous les travaux et publications en ligne.

. LCP-Assemblée nationale - La chaîne parlementaire de l'Assemblée nationale est diffusée sur l'offre gratuite de la TNT, du satellite, du câble et de l'ADSL, et sur internet ([www.lcpn.fr](http://www.lcpn.fr)).

. le service téléphonique «Infos Assemblée» : 01 40 63 69 69



Secrétariat général de l'Assemblée nationale  
Service de la communication et de l'information multimédia  
126, rue de l'Université - 75007 Paris  
Tél : 01 40 63 69 69 - Internet : [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr)